



Les discours

n°2, diffusé le mercredi 24 novembre 2010

JOURNEE du mardi 23 novembre

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- ❑ Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris..... 3
- ❑ Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF 4
- ❑ Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, président de la République..... 7

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- ❑ Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF 13
- ❑ Présentation du rapport d'activité par Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF 15
- ❑ Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF 19
- ❑ Présentation du rapport d'activité de la MEPLF par Monsieur Bruno BOURG-BROC, président de la MEPLF..... 21

Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris

**Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Mesdames et messieurs les ministres,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
cher Jacques,**

C'est donc la dixième année que j'ai l'honneur et l'immense plaisir de vous accueillir et, à chaque fois, il y a une excellente ambiance au congrès des maires de France.

Toutes les années ne se ressemblent pas, mais toutes les années, c'est bien la France qui est réunie ici dans sa diversité.

Maires de communes rurales, de communes urbaines, de petites, de grandes communes, dans notre diversité, nous sommes tous également légitimes et nous sommes tous représentatifs des souffrances, des espérances et de l'envie de nos concitoyens de trouver les chemins pour vivre ensemble.

J'ai donc le plaisir, comme chaque année, de vous souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues à Paris, et j'espère que pendant ces trois jours, nous allons nous apprendre les uns aux autres, nous épauler, et que nous serons plus forts à l'issue de ce congrès pour faire vivre la démocratie locale, pour faire surtout avancer des solutions qu'attendent nos concitoyens, celles et ceux qui nous élisent, que nous soyons de droite ou de gauche.

J'ai l'impression que dans cette période particulière, ils nous demandent du sens collectif, de la vérité, des résultats et sans doute aussi de la solidarité entre nous.

Pour ces quelques mots, finalement, j'ai envie de vous dire les réflexions que je ramène d'un autre congrès, des maires du monde où nous étions plusieurs milliers, beaucoup de Français, de droite comme de gauche, réunis à Mexico, pendant quatre jours, représentant plus de trois milliards d'êtres humains et où les maires des cinq continents ont travaillé sur des sujets voisins des thèmes du congrès d'aujourd'hui.

Et je voudrais faire référence à deux de ces thèmes.

- D'abord, le rapport que nous avons adopté est unanime, de droite et de gauche, Chinois, Français, Américains. C'est un rapport très important sur l'autonomie financière des collectivités locales.

Quelles que soient nos différences, maires, responsables, désireux d'aboutir dans nos projets, nous avons adopté des analyses et des propositions convergentes sur l'autonomie financière des collectivités locales.

- Deuxième sujet, qui nous a réunis, d'ailleurs, avec une certaine force dimanche matin, là aussi maires du monde entier, là aussi maires français, de droite et de gauche – qui voulez-vous que je cite ? Bordeaux, Grenoble, Nantes... Il y avait la droite et la gauche – pour nous adresser respectueusement mais de manière exigeante et constructive aux chefs d'Etat dans la perspective du sommet de Cancun.

Oui, nous les maires, nous avons une responsabilité, une conviction et des propositions par rapport à un enjeu qui nous paraît vital, le réchauffement climatique, parce que dans nos villes, déjà nos politiques de logements, de déplacements, sont inspirées par les plans climat que nous avons adoptés pour faire face à cette menace bien réelle.

Ces maires du monde entier, qu'ont-ils dit ? Ils ont dit leur regret de l'échec de Copenhague et ils ont dit leur volonté d'apporter une contribution à un succès, même relatif, de la réunion des chefs d'Etat de Cancun dans six jours.

Et il y avait le maire de Los Angeles. Il y avait le maire de Canton en Chine, en même temps que tant et tant de maires d'Amérique

latine et d'Afrique, qui ont des choses extrêmement fortes à nous dire en complémentarité de ce que nous ressentons nous-mêmes dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Qu'avons-nous dit ? D'abord, nous avons fait référence à une phrase que me disait Kofi ANANN lorsque j'allais lui présenter cette fameuse association que j'ai présidée pendant dix ans. Il me disait : « Sur bien des sujets et, en particulier, pour faire reculer la pauvreté, les problèmes sont mondiaux et les solutions sont locales ».

Nous disons donc, dans la perspective de ce sommet majeur de Cancun, que nous voulons tous ensemble prendre nos responsabilités pour changer. Nous, représentants des collectivités locales, nous demandons à prendre notre part.

Nous mettons sur la table les initiatives déjà prises pour réduire notre consommation énergétique.

Nous mettons sur la table nos responsabilités déjà prises pour revoir nos politiques de déplacement dans les villes.

Nous prenons nos responsabilités pour diversifier nos sources d'énergie, faire appel à l'énergie solaire, à la géothermie, à l'éolien.

Nous mettons sur la table nos réalisations et nous disons aux chefs d'Etat, représentants de la diversité de la démocratie locale, que nous souhaitons être des partenaires, je le redis, exigeants, volontaires mais constructifs.

Car nous souhaitons que ce sommet de Cancun nous aide tous à évoluer positivement dans le sens d'une conception de la ville, où réside plus de la moitié de l'humanité, de manière à apporter des solutions concrètes.

Chers amis, chers collègues,

Si, sur ces sujets et notamment le dernier que je viens d'évoquer, nous avons une légitimité, nous ne prétendons pas apporter toutes les solutions pour résoudre les problèmes. Mais nous savons que les acteurs de la vie locale et, en particulier, de la vie communale sont incontournables pour apporter un progrès à la vie de nos concitoyens.

Chers amis, tout cela est possible, si nous sommes guidés par trois notions :

- D'abord, le respect : respecter nous-mêmes nos interlocuteurs et leur demander de nous respecter.

- Ensuite, la confiance. Après tout, nous ne faisons pas que du bien mais nous n'échouons pas dans tous les domaines et je crois que quelles que soient nos étiquettes politiques, nous avons une certaine crédibilité auprès de nos concitoyens.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, faites-nous un peu confiance, à nous, les maires.

- Troisièmement, la solidarité. Je parlais il y a un instant de la solidarité internationale. La solidarité entre nous.

Je suis maire d'une ville qui a un certain nombre de ressources et j'essaie à tous les moments de mon mandat de pousser toujours plus loin la solidarité financière.

Comme maire de Paris, je le dis d'abord pour la métropole parisienne mais je le dis en sachant ce que cela signifie, la solidarité financière, quand c'est le maire de Paris qui réclame plus encore de péréquation.

Mes chers collègues, mes chers amis, je souhaite à notre congrès une belle réussite.

J'espère que jeudi nous dirons que le congrès de l'Association des Maires de France en 2010 était une formidable réussite.

Je suis sûr que ce congrès sera réussi s'il donne plus de puissance encore à ces trois notions : respect, confiance solidarité.

Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF

Mes premiers mots, Monsieur le Président de la République, seront pour vous remercier d'honorer notre Congrès de votre présence malgré un agenda national et international très chargé.

Nous y voyons le témoignage de la considération que vous portez à notre fonction et au rôle de proximité des maires.

Nous sommes également sensibles à votre démarche d'écoute des maires qui œuvrent, dans chacune de nos communes, pour une administration harmonieuse et solidaire de nos territoires.

Merci, Monsieur le maire de Paris, cher Bertrand DELANOE, pour votre accueil toujours si amical et chaleureux dans notre capitale. Merci également au président du Sénat, toujours attentif aux collectivités territoriales, au nouveau président du Conseil économique, social et environnemental, Jean-Paul DELEVOYE, qui retrouve le chemin du Congrès, chemin qu'il n'avait d'ailleurs jamais perdu ; merci au vice-président de l'Assemblée nationale, Marc LAFFINEUR.

Je remercie les membres du gouvernement qui sont présents cette après-midi. Il est certains ministères, évidemment, avec lesquels nous travaillons plus fréquemment mais tous, ou presque, vous êtes concernés par les politiques locales menées par nos communes et leurs groupements.

Bienvenue également aux délégations étrangères qui assistent à nos travaux, notamment dans le cadre du cinquantième anniversaire des indépendances africaines.

Bienvenue, enfin, mes chers collègues de métropole et d'Outre-mer, à ce 93ème Congrès des maires et présidents de communautés de France.

Ce Congrès est votre congrès, c'est celui de l'AMF.

L'AMF est l'institution républicaine qui représente les communes et intercommunalités de notre pays quelles que soient leur taille, leur situation géographique, dans le respect des sensibilités de chacun. Ce pluralisme est le ciment de notre unité, et je souhaite que le dialogue républicain, dont, avec le Bureau, nous sommes les garants soit chaque jour le principe de travail de l'AMF.

Nous sommes des partenaires loyaux mais exigeants des pouvoirs publics et nous savons exprimer, parfois fermement, les attentes des maires qui sont aussi celles de leurs administrés.

Les maires sont au cœur de la plupart des politiques publiques de notre pays. Mais, pour ne pas être trop long, je voudrais, Monsieur le Président de la République, me contenter d'appeler votre attention sur certains dossiers majeurs pour nos communes.

Tout au long de cette année, qui a été riche en réformes, en textes législatifs, l'Association des maires de France s'est efforcée d'analyser avec objectivité les projets de loi.

Forts de notre expérience sur nos différents territoires, nous avons fait des propositions concrètes, en parlant simple.

En premier lieu, cela a été particulièrement vrai s'agissant du PROJET DE REFORME TERRITORIALE.

Nous avons réussi tout au long du débat parlementaire à faire évoluer très fortement le texte initial du gouvernement. Nous avons ainsi obtenu des avancées très importantes et je voudrais à ce propos saluer mes collègues, députés ou sénateurs, qui ont soutenu nos amendements jusqu'au bout, parfois contre l'avis du gouvernement.

Je voudrais aussi souligner la parfaite collaboration qui s'est instaurée dès le début avec la plupart de nos partenaires des autres associations d'élus locaux.

Ensemble, nous avons défendu l'idée, essentielle, que la coopération intercommunale devait rester un outil au service des communes et relever de la libre volonté des élus.

C'est ainsi que l'AMF s'est battue pour que le nécessaire renforcement de l'intercommunalité se fasse dans le respect de l'identité communale.

4 exemples peuvent illustrer cet objectif et les avancées que nous avons obtenues :

- la fixation des règles de représentation des communes dans les intercommunalités, qui conjuguent souplesse et accords locaux,
- l'avancement de la date d'achèvement de la carte intercommunale, qui a été avancée du 31 décembre au 1er juin 2013 évitant ainsi tout télescopage avec la préparation des élections municipales de mars 2014.
- nous avons réussi à préserver le caractère facultatif du transfert du pouvoir de police du maire, en particulier de la police de la circulation et du stationnement
- ou enfin le maintien des majorités actuelles pour le transfert de compétences des communes vers les communautés.

J'ai personnellement combattu, et cela n'a pas toujours été facile, jusqu'à la deuxième lecture à l'Assemblée nationale pour obtenir :

- que la taxe sur le foncier bâti ne soit pas automatiquement transférée aux métropoles
- que le versement de la DGF à l'intercommunalité, appelé de façon technocratique « la territorialisation de la DGF », soit soumis à l'accord unanime des communes.

Enfin, il restait à éviter que l'intégration forcée d'une commune dans une commune nouvelle puisse se faire sans l'accord de ses élus ou de sa population. Nous avons porté notre conviction avec beaucoup d'appuis, et obtenu gain de cause devant la commission mixte paritaire.

Sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel, le texte de loi maintient la possibilité de financements croisés en provenance des départements et des régions :

- pour les communes de moins de 3 500 habitants et les communautés de moins de 50 000,
- pour toutes les autres, le cumul restera possible, même après le 1^{er} janvier 2015, dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme.

En outre, le cumul de subventions restera possible si les départements et la région adoptent un schéma de répartition des compétences.

Le texte final, pour le bloc local (communes – intercommunalité) est équilibré, les communes en sortent aujourd'hui confortées, l'intercommunalité renforcée, la mutualisation de leurs services organisée.

Je crois que l'AMF a bien assumé son rôle.

Loin d'une opposition frontale stérile, nous avons opté pour une démarche positive qui nous a permis d'obtenir satisfaction sur la quasi-totalité de nos propositions.

Le gouvernement a su, Monsieur le Président, grâce au débat parlementaire, prendre la mesure de nos attentes et manifester une compréhension constructive ; qu'il en soit remercié.

Le deuxième dossier, c'est LA LOI DE FINANCES, qui provoque inquiétude et attentes.

L'année qui vient s'annonce difficile pour nos collectivités.

Nous nous sommes battus avant et après le Congrès 2009, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, pour que le bloc local perçoive une part importante de la cotisation sur la valeur ajoutée.

Nous avions 0 Euros dans le texte initial, nous avons obtenu 26,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée et la totalité de la TH !

Comme il s'y était engagé, l'Etat a compensé nos recettes de TP en 2010 ; il n'en reste pas moins que l'absence de visibilité sur l'évolution de nos ressources fiscales dans les années à venir constitue un facteur majeur d'inquiétude, en particulier dans les territoires industriels.

A cela s'ajoute le gel en Euros courants des dotations de l'Etat, avec les conséquences qu'il risque de provoquer en matière d'investissements et de services publics.

Certes, nous sommes des élus responsables et nous avons bien conscience que l'ampleur du déficit public rend nécessaire la maîtrise de la dépense publique. Mais en raison de l'imbrication des relations financières entre l'Etat et les collectivités, nous souhaitons un pilotage d'ensemble.

Dans ce contexte financier particulièrement tendu, il est évident que toute contrainte financière liée à la mise en place de nouvelles normes serait difficilement soutenable.

Nous avons pris bonne note de la circulaire du Premier ministre de Juillet 2010 instituant un moratoire sur l'adoption de normes nouvelles concernant nos collectivités et nous nous en réjouissons.

Il reste à traiter les normes existantes : 400 000 normes de toutes sortes, en tous domaines. Nous souhaitons que la Commission consultative d'évaluation (la CCEN) dont nous avons obtenu l'installation en 2008 puisse s'en saisir sans tarder.

Nous demandons dès à présent :

- plus de souplesse et de progressivité pour l'application des normes, par exemple celles relatives à l'accessibilité.

Nous ne remettons pas en cause leur bien-fondé, mais elles imposent des efforts financiers souvent insupportables pour les communes s'il n'y a pas d'aide de l'Etat ou une adaptation aux réalités du terrain.

- plus de souplesse aussi pour décliner les normes découlant du Grenelle de l'Environnement et surtout pour cantonner les exigences souvent excessives des fédérations sportives

Deux autres chantiers importants s'ouvrent également devant nous dans l'année qui vient, chantiers dans lesquels l'AMF entend prendre toute sa part :

Dans la loi de finances 2011, la péréquation verticale opérée par l'Etat augmente comme nous le souhaitons de 6,2% pour les dotations de solidarité urbaine et rurale.

Mais la péréquation entre collectivités de même échelon, c'est à dire la péréquation horizontale, a toujours été embryonnaire jusqu'à présent ; la réforme fiscale de la TP avec ses nouvelles assiettes la rend aujourd'hui indispensable.

Et le projet de loi de finances pour 2011 prévoit ce que nous demandons :

- des objectifs chiffrés de péréquation,
- le principe d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales.

Le débat se poursuivra en 2011 pour donner corps à de nouveaux mécanismes, qui prendront effet dès 2012. Nous demandons instamment, Monsieur le Président, la participation des maires à la réflexion sur les modalités d'organisation, d'alimentation et de répartition de ce fonds.

L'autre chantier, tout aussi fondamental, porte sur la révision des valeurs locatives. Il y a une attente très forte des élus sur ce dossier, enfin remis à l'ordre du jour, d'abord pour les locaux commerciaux, alors qu'il sommeillait depuis 20 ans ! Il constitue un élément incontournable de la refonte de la fiscalité locale.

Le troisième dossier porte sur L'AVENIR DU MONDE RURAL,

Me tournant vers vous, les élus du monde rural, je vous rappellerais que l'AMF s'est fortement mobilisée pour contribuer de façon très concrète aux Assises des territoires ruraux. Nous avons affirmé plusieurs principes qui nous paraissent essentiels pour le devenir de ces territoires :

- aménagement numérique et donc accès au haut et très haut débit,
- mise en place d'une péréquation plus efficace pour les territoires ruraux les plus fragiles,
- maintien du maillage de services de qualité, indispensables à la vie quotidienne des habitants.

Dans sa contribution, l'AMF soulignait que la dévitalisation des territoires ruraux n'était pas une fatalité.

Nous attendons, à la suite de ces Assises, un plan ambitieux.

Les décisions qui ont suivi étaient intéressantes, mais leur mise en œuvre a été relativement lente, et nous laissons sur notre faim ; je vous donne, Monsieur le Président, deux exemples :

- L'accès au haut et très haut débit était la 1ère priorité. C'est une condition indispensable pour garantir et améliorer l'attractivité de nos territoires ruraux. La création d'un fonds d'aménagement numérique a été une très bonne initiative car de tels équipements structurants ne pourront être implantés en milieu rural qu'avec un instrument de solidarité nationale.

Ce fonds va nous permettre d'amorcer les premiers investissements mais encore faut-il qu'il soit suffisamment alimenté ! En effet, le chantier est considérable, il va se dérouler sur une longue période. Il nécessite donc, impérativement, que l'effort des collectivités soit accompagné par un mécanisme financier lisible et durable.

- S'agissant des services publics, l'accord du 28 septembre dernier signé par l'Etat avec les grands opérateurs de services publics va dans le bon sens : il vise à expérimenter une offre mutualisée des services ; toutefois, curieusement, cet accord ne concerne pas encore tous les services de l'Etat. Nous souhaitons donc des engagements effectifs de la part de l'Etat sur le maintien des services de proximité et leur opposabilité à l'ensemble des administrations.

Monsieur le Président de la République, mes chers collègues,

La dégradation de nos finances publiques depuis 30 ans, sous tous les Gouvernements, l'ampleur de la dette, l'importance des déficits budgétaires, aggravées par la crise ont rendu délicate la situation financière de notre pays.

Nous ne sommes pas des demandeurs maximalistes de dotations étatiques qui seraient financées par le déficit budgétaire. Nous savons que celui-ci, alourdissant la dette publique, pèserait sur les générations qui nous suivent.

En revanche, le temps est à mon sens venu de conforter des nouveaux rapports de gouvernance et de confiance associant l'Etat aux collectivités locales.

Nous avons positivement exploré cette voie nouvelle s'agissant du bloc local avec, par exemple, la réforme territoriale. Les positions de l'AMF ont été entendues ; il nous faut aller plus loin.

Ceci impose un changement généralisé d'attitude de tous les gouvernants à l'égard des collectivités locales.

Les maires ont été très marqués, Monsieur le Président, par certains propos :

- Il nous a été reproché un endettement excessif qui concourrait au déficit public alors que nous respectons les règles d'équilibre budgétaire et que notre endettement pour investissement ne représente que 11% de celui de notre pays.

- Il a été proposé une norme impérative d'évolution des dépenses locales alors qu'elle me paraît contraire au principe constitutionnel de libre administration.

- Il a même été imaginé des punitions et des amendes pour une action prétendue insuffisante de prévention de la délinquance alors que la réponse aux actes de délinquance est collective et doit s'exercer dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les, les maires, les forces de l'ordre et la justice.

Nous avons dit notre profond désaccord.

Ces voix isolées se sont tuées ... N'en parlons plus.

En revanche, nous affirmons toujours notre conviction :

L'Etat est le garant des solidarités nationales dans l'espace et dans le temps, il porte des réformes courageuses destinées à rendre notre Pays plus compétitif mais il faut qu'il nous fasse confiance au niveau local, qu'il nous laisse plus de souplesse et de responsabilité.

Ces responsabilités, nous savons les assumer : l'exemple du plan de relance montre que la confiance partagée est source d'efficacité :

L'Etat a accéléré le remboursement du FCTVA

Les communes ont engagé en 2009 34 milliards de travaux, autant qu'en 2007 ou 2008 alors que, nous le savons tous, une année post-électorale est traditionnellement modeste en investissement !

Parce que nous sommes les premiers investisseurs publics et que nous assurons les services publics essentiels à nos populations, il est

indispensable que nous soyons désormais associés aux décisions impactant les finances de nos collectivités.

Cette concertation doit passer par une réelle activation de la Conférence nationale des exécutifs dans un cadre institutionnel renforcé et rénové (avec par exemple un secrétariat permanent, un ordre du jour partagé, un rythme de réunions régulier...).

Cette conférence doit être un lieu de concertation et non de déclamation réciproque, un lieu de dialogue véritable en amont des politiques que le Gouvernement et le Parlement décident et que les collectivités appliquent.

Ainsi, au sein de cette instance, nous pourrions par exemple dégager avec l'Etat et les autres niveaux territoriaux les axes stratégiques d'investissement utiles à nos concitoyens.

Monsieur le Président de la République,

Nous comptons sur vous pour que soit modifié le regard que porte l'Etat sur nos collectivités. Presque 30 ans après les lois de décentralisation, il est temps de nous faire confiance, à nous qui contribuons tous les jours avec passion à façonner la France de demain !

VIVENT LES MAIRES DE FRANCE, VIVE LA REPUBLIQUE, VIVE LA FRANCE !

Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, président de la République

Mesdames et Messieurs

Si vous me le permettez, je vais parler de la tribune, bien entouré que je suis par Jacques PELISSARD, votre président, André LAIGNEL et Bertrand DELANOË, avec nos deux collègues, membres du bureau, et vos invités.

Je vais vous parler très franchement, très librement, comme il se doit devant une assemblée de gens responsables. Parce que si vous êtes des maires, vous êtes des gens responsables, ce qui signifie très précisément que dans chacune de vos journées, au cours de vos mandats, vous devez dire plus souvent non que oui.

La première définition du responsable, c'est que c'est à lui qu'il revient de dire non.

La première définition de l'irresponsable, c'est qu'il lui revient d'aligner les oui.

Un maire, devant les innombrables demandes de ses adjoints, dit plus souvent non que oui ; devant les innombrables demandes contradictoires de ses administrés, il répond beaucoup plus souvent non que oui. Et pourtant, et pourtant...

Bertrand DELANOË a parlé de respect. On respecte davantage celui qui a le courage de dire non que celui qui, pour des mauvaises raisons, a la lâcheté d'égrainer les oui de complaisance.

Je voudrais vraiment m'adresser à vous de la façon la plus sérieuse et la plus profonde.

Je pourrais signer le discours de Bertrand DELANOË. Il me permettra juste un codicille. Kofi ANNAN dit : « Les problèmes sont mondiaux, les solutions sont locales ». J'ai une exception : je crois en la Nation, je crois en l'Etat et je crois que ce serait une grave erreur d'imaginer qu'entre la mondialisation et la commune, la nation n'existe pas.

L'Etat national est une idée moderne. Je suis sûr que Bertrand DELANOË partage cet avis mais cela méritait d'être précisé, parce que trop nombreux sont les spécialistes, les mêmes qui nous expliquaient hier qu'il y avait trop de communes, qu'il fallait les regrouper, sont aujourd'hui ceux qui nous expliquent qu'il y a trop de nations et qu'il faut également les regrouper.

La réalité nationale, l'idée nationale n'est pas contraire à la mondialisation et n'est pas contraire aux terroirs locaux.

Je voudrais faire une remarque globale, puis essayer de répondre sur tous les sujets précis et argumentés qu'a évoqués votre président, Jacques PELISSARD.

Vous avez choisi l'avenir comme thème de votre congrès, au fond, si j'ai bien compris : demain, quel sera notre rôle et quels seront nos moyens ?

Vous avez raison. Mais c'est une question qui se pose aussi pour la France : quel sera son rôle ? Quelle sera sa place ? Et quels seront ses moyens ?

Ne jamais sacrifier l'avenir au présent : comment faire pour que la France reste la France, dans un monde qui bouge à une vitesse stupéfiante, colossale ?

Il y a un siècle, la France faisait partie du peloton de tête des nations qui comptaient. Elle avait deux ou trois concurrents et c'était terminé.

Aujourd'hui, toutes les décennies, nous voyons arriver des concurrents, des nations qui travaillent plus que nous, des nations qui travaillent mieux que nous, des nations qui n'ont rien à nous envier en termes de technologie et de qualité de formation de leurs citoyens.

C'est cela, le nouveau contexte. Et cela concerne les maires comme n'importe quel autre citoyen.

Lorsque les Présidents de la République venaient dans vos congrès, ils venaient, assurés d'une France qui comptait parmi les grandes nations du monde parce que c'était une donnée.

Aujourd'hui, une nation compte quand elle mérite, quand elle s'adapte, quand elle se modernise, quand elle change ses habitudes, quand elle a l'audace de l'innovation.

Or, cette question qui vous est posée dans chacune de vos communes, elle est posée dans l'addition de toutes les communes qui fait la France et un peu plus. Car la France, c'est toutes vos communes et un peu davantage.

Or, quelle est la caractéristique de notre pays depuis trente ans ? C'est assez simple, et je suis bien d'accord avec vous : toutes majorités confondues, quand les choix étaient trop difficiles, quand les réformes étaient trop conflictuelles, quand la rue s'exprimait pour des raisons souvent bonnes et souvent compréhensibles, on décidait soit de reculer, soit de renvoyer à plus tard, après l'élection. Problème : il y a des élections chaque année. On diffère, on diffère... Et le rendez-vous est plus douloureux parce qu'à force de refuser de sauter l'obstacle, il devient de plus en plus important.

Ce n'est pas une question de gauche ou de droite, d'opposition ou de majorité ; c'est une question de lucidité.

Nous avons, chacun d'entre nous, la responsabilité de l'avenir de notre pays, les uns à Paris, les autres dans un village rural et moi pour la France, dans le cadre du mandat qui est le mien.

Dans quel état laisserons-nous le pays ? Que laisserons-nous à l'histoire ? Qu'aurons-nous apporté comme changement qui aura fait progresser notre région, notre département, nos communes ou notre pays ? C'est la seule question qui compte.

Et naturellement, mon cher Jacques, les vraies réformes, les grandes réformes, sont forcément douloureuses et difficiles. Sinon, elles auraient été faites.

Puis-je prendre un ou deux exemples ? Je répondrai à toutes les questions techniques mais je veux mettre cela dans le contexte.

Quand le général de Gaulle promeut la décolonisation, les plus anciens parmi nous s'en souviennent peut-être, plus un seul dîner n'allait jusqu'au bout. Les gens s'insultaient... cette idée aujourd'hui acceptée par tout le monde, qu'il fallait rendre la liberté à ses peuples, était une idée profondément conflictuelle lorsque le général de Gaulle l'a voulue.

Prenons un autre exemple tout à fait différent. Quand François MITTERAND, courageusement, dès avant l'élection présidentielle, a décidé qu'il fallait en finir avec la peine de mort quelle bagarre, même s'il se trouvait de l'autre côté de l'échiquier quelques-uns – dont était le président CHIRAC et dont j'étais – qui étaient abolitionnistes ! Mais que nous disait-on à l'époque ? « Vous n'y pensez pas ! La peine de mort, les Français la souhaitent ! »

Et pourtant, il l'a fait. Et cela reste dans le mandat de François MITTERAND, incontestablement, que l'on soit de gauche ou de droite, comme un moment incontournable.

Et lorsque Valéry GISCARD d'ESTAING et Simone VEIL ont eu le courage d'affronter toute une partie de leur majorité sur la question si difficile, si douloureuse, des femmes, de la maîtrise de leur sexualité, de leurs grossesses, et qu'il y a eu la première loi sur l'IVG, cela s'est passé dans quel climat, dans quelles oppositions, dans quelles intolérances ? Ainsi va la France.

Il n'existe pas de grande réforme sans qu'il y ait de grands débats et de grandes oppositions. Et puis une fois que la réforme est faite, les choses se calment comme par miracle, comme si le pays reprenait son calme, son souffle, comme si chacun, à son tour, réfléchissait.

Je prends la question des retraites, pour nous, difficile, douloureuse, complexe, bien sûr. Mais vous savez... Non, non... Que des applaudissements ne répondent pas aux sifflets. On se passe des deux parce que tout simplement ce n'est pas parce qu'on siffle qu'on paiera les retraites et que ce n'est pas parce qu'on applaudit que les gens seront contents, au fond. Simplement, je me suis trouvé dans une situation où 1,5 million de retraités n'avaient pas leur retraite payée. Cette réalité, on peut la contester et pourtant elle est incontestable.

Donc à chaque moment, à chaque étape, chacun d'entre nous est confronté à cela.

Dans vos communes, au cours des 25 dernières années, notre industrie a perdu un demi-million d'emplois. On continue ? Ou on trouve les moyens de s'en sortir ?

Je sais bien que, lorsqu'on a réformé la taxe professionnelle, cela a suscité des inquiétudes y compris chez mes propres amis, y compris à l'intérieur de notre propre majorité. Comment en serait-il autrement ? Et pourtant pouvions-nous conserver en l'état une taxe professionnelle qui n'existait plus dans aucun pays d'Europe ?

Pouvions-nous continuer à dire aux industriels « Continuez à produire en France, vous en serez "récompensés" par la taxe professionnelle, alors que si vous produisez dans un pays frontalier, il n'y aura plus de taxe professionnelle ? »

Pouvons-nous continuer à avoir cette véritable subvention à la délocalisation qui portait en germe la mort de la taxe professionnelle, puisque le jour où il n'y aura plus d'usine, il n'y aura plus d'assiette, il n'y aura plus de recettes pour les collectivités locales ? Il fallait bien faire quelque chose. On ne pouvait pas continuer comme cela.

Au cours d'un débat animé et fort avec vous, nous avons trouvé la solution : le gouvernement s'est engagé à vous garantir les recettes, c'est le moins qu'il pouvait faire. Et finalement les recettes de taxe professionnelle sont supérieures de 1,1 milliard d'euros à ce que nous avons promis.

Nous nous étions engagés à ce que le nouvel impôt soit assis sur une base dynamique : il a comme assiette la valeur ajoutée. Qui peut contester que c'est une base dynamique ?

Et comment pouvons-nous continuer ?

Savez-vous qu'en France, pays où l'industrie automobile représente 10 % des emplois de la population active – sur 21 millions d'actifs, 2,1 millions travaillent dans l'automobile – la taxe professionnelle pèse 250 euros sur chaque voiture produite ? Etait-il raisonnable de continuer ? De fermer les yeux ?

J'aurais dû me dire sans doute « Attendons que le congrès des maires soit passé pour faire la réforme » ; et en attendant, combien d'usines fermées dans vos communes, combien de territoires désertés par l'industrie ?

Je suis convaincu que la France doit rester une terre de production, que le mot « industrie » n'est pas un gros mot, et que le jour où l'industrie s'en va, c'est le début du départ des services.

Tout cela nous a amené à faire des réformes qui vous ont inquiétés, qui vous ont fait mal, qui ont posé problème.

Rappelons-nous : réforme de la carte judiciaire ; les protestations, que je peux comprendre ; le sentiment de telle ville d'être décapitée parce qu'elle perd son tribunal d'instance ou son tribunal de grande instance.

Mais moi, quand je regardais la carte, je voyais un tribunal de grande instance à 18 kilomètres d'un autre tribunal. Je voyais certains départements avec trois tribunaux de grande instance, chacun avec sa propre politique pénale.

Pouvait-on continuer ainsi, avec une carte n'ayant pas bougé depuis 1958 ?

La carte militaire, qui a fait tellement souffrir l'Est de la France, je m'en excuse. Mais enfin, mes chers amis, mes chers concitoyens, mesdames et messieurs les maires, peut-on garder

la même carte territoriale qu'à l'époque où nous avions la conscription et 350 000 soldats de plus ? Pouvons-nous garder 52 bases aériennes, dont 18 n'avaient plus d'avions depuis plus de vingt ans ? Peut-on garder 52 bases aériennes dans un pays qu'on traverse en vingt minutes avec un Mirage 2000-5 ?

Et est-ce que l'avenir de grandes métropoles comme Metz ou de grands départements comme la Moselle, cher Gérard LONGUET, est-ce que l'avenir, c'est uniquement de garder des bases, même celles dont on n'a pas besoin ?

Nous avons dû faire cette réforme.

Les hôpitaux : je dirai un mot de la santé.

Je me suis trouvé dans une situation très simple : 69 % des hôpitaux de France étaient en déficit, le budget de l'assurance maladie augmentait de plus de 3 % chaque année. On continue comme cela ? Avec la demande de sécurité médicale ? Avec le souhait bien légitime des patients de ne plus souffrir ?

A l'époque où je suis né – qui n'était pas le Moyen-Âge – la péridurale n'existait pas. Allez maintenant expliquer à une jeune mère de famille qu'elle n'a pas un droit absolu, ce qui est tout à fait normal, à la péridurale !

Est-ce que je peux laisser les deux tiers des hôpitaux de France en déficit ?

Pensez-vous que vos concitoyens, dans vos communes, ont envie de se trouver dans la situation de la Grèce, de l'Irlande ou d'autres pays ?

Est-ce que vous pensez que tous ceux qui sont attachés au service public – je le suis et j'en parlerai – considèrent comme normal que notre pays connaisse un tel déficit, un tel niveau de dépenses, un tel niveau d'impôts ? Et pensez-vous qu'ils nous féliciteraient si nous étions obligés de faire la quête sur les marchés internationaux ?

Si notre note était dégradée, comme la note d'un certain nombre de pays européens aujourd'hui, comment pensez-vous que je serais accueilli au congrès des maires ?

Et nous tous, qui aimons la France, ne sommes-nous pas légitimement rassurés de voir qu'il y a deux pays solides en Europe, l'Allemagne et la France ?

Et qui peut me reprocher de vouloir que la France prenne exemple sur la magnifique réussite économique et en matière d'exportation de l'Allemagne ?

Tout cela, nous l'avons fait. Cela vous a inquiété. Cela vous a posé des problèmes. Et nous l'avons fait en trois ans et demi. Mais j'aurais tellement aimé éviter tout cela.

La réforme judiciaire, la réforme militaire, la réforme hospitalière sont derrière nous. Et nous en arrivons à la réforme des collectivités locales.

Qu'essayons-nous de faire ?

Trouver des marges de manoeuvre pour augmenter le potentiel d'investissement de la France, en évitant à toute force d'augmenter ses dépenses de fonctionnement : le problème des finances publiques françaises se réduit à cette simple phrase.

Au cours des trente années passées, nous n'avons pas eu le courage de couper dans les dépenses de fonctionnement. C'est tellement plus facile de couper dans les dépenses d'investissement !

Nous avons accumulé les dépenses : 1 million d'emplois publics supplémentaires entre 1992 et 2007. Mais ce million d'emplois publics, mesdames et messieurs les maires, cela se paye avec des dépenses publiques, donc des impôts publics, donc avec un problème de compétitivité pour l'économie française, donc un problème de destruction d'emplois, et donc un problème d'augmentation du nombre de chômeurs.

S'agissant de notre organisation territoriale, en préparant cette réunion, enfin, en y réfléchissant, si vous me le permettez, je relisais le discours que prononçait François MITTERAND en 1994 devant votre assemblée, je le cite : « Nous devons être capables à la fois de créer

les structures qui permettent de bien travailler dans une économie moderne mais aussi de garder la personnalité et l'identité de chaque corps vivant de ce qui fait la France et de ce qui doit continuer de faire la France ».

Je peux signer.

Mais quel est le problème ? Non seulement nous sommes le pays d'Europe qui a le nombre le plus important de niveaux d'administration mais, en plus, nous sommes dans cette situation que tous ont la compétence générale : commune, compétence générale ; département, compétence générale ; région, compétence générale ; Etat, compétence générale ; Europe, qui a vocation à avoir de plus en plus de compétences... et j'omets les intercommunalités, les pays ou autres.

Qui peut contester que plus personne ne comprenait rien à notre système ? Qui peut contester que pour les maires, notamment ceux qui n'ont pas la chance d'avoir de nombreux collaborateurs, je pense aux petites communes, il devenait difficile de comprendre comment on devait déposer un dossier, où cela se décidait, qui le finançait et comment cela fonctionnait ?

Depuis trente ans, chacun considère que notre système est épouvantablement complexe, qu'il entraîne des déperditions d'énergie considérables.

Les grandes lois de décentralisation de M. DEFERRE et de M. MITTERAND de 1982 ont fait faire un progrès formidable à la France qui avait tendance à être trop centralisée, mais toutes ces lois se sont accumulées les unes sur les autres sans qu'à aucun moment, on prenne la peine d'essayer d'y voir un peu plus clair dans cet échec d'organisation tellement complexe.

Je n'ai jamais été de ceux qui pensaient qu'il y avait trop de communes parce que ces 36 500 communes, c'est 500 000 conseillers municipaux, et c'est peut-être aussi pour cela qu'il fait meilleur vivre en France que dans d'autres pays.

Nous avons autant de communes que tous les autres pays d'Europe mais il y a un savoir-vivre à la française qui est aussi la conséquence, l'héritage d'une démocratie locale extrêmement vivante.

Mais dans le même temps, nous avons promis l'intercommunalité, disant que cela allait arranger les choses.

Savez-vous qu'aujourd'hui nous avons 15 600 syndicats intercommunaux, 2 600 EPCI à fiscalité propre, 371 pays, en plus des régions, des départements et de l'Etat, en plus des 36 500 communes, en plus de l'Europe.

Pensez-vous qu'il n'y a pas de déperdition d'énergie et de financements ? Est-ce que vous croyez que nos compatriotes, quand ils voient notre organisation, se disent « surtout, il ne faut rien toucher, cela fonctionne tellement bien » ?

Pendant les dix dernières années, les effectifs des établissements de coopération à fiscalité propre ont augmenté de 64 %. Dans le même temps, les effectifs des communes ont augmenté de 3 %. Et nous avons tous dit aux Français : « Vous verrez, on fait l'intercommunalité et il y aura des économies d'échelle ». A un moment ou à un autre, il faut regarder la situation.

Bien loin de moi l'idée de dire que c'est la faute des uns ou la faute des autres. C'est la réalité de notre pays. Elle est incontestable, elle est incontournable.

Alors, face à cela, il y a toujours deux formules. Il y a la formule technocratique qui consiste à dire : « Il y a trop de communes, on supprime et puis vous n'avez qu'à choisir, vous, les Politiques ». Comme c'est commode de parler des Politiques quand on ne s'est jamais présenté à une élection.

Comme c'est commode de critiquer les Politiques quand on n'a jamais affronté le suffrage universel.

Comme c'est commode de dire, quand on est un « expert » entre guillemets « il n'y a qu'à », « il faut que », « il faudrait que », « et pourquoi vous ne faites pas ».

Comme c'est commode de faire des dessins sur une page blanche quand nous, nous avons à manier la réalité, c'est-à-dire une France qui n'est pas une page blanche !

Il y a ceux qui m'ont dit : « Choisissez ! Supprimez les départements ou supprimez les régions ». Pour les uns, les régions n'avaient pas de légitimité ; pour les autres, les départements n'avaient plus la superficie. Je n'ai pas voulu de ce choix. Nous en avons discuté. J'ai pensé que les départements avaient la légitimité historique et que les régions avaient une légitimité économique.

On peut argumenter pour savoir si elles sont trop petites, s'il ne faudrait pas les rassembler. C'est un autre sujet.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est de jouer la complémentarité région / département. Et cela complique les choses parce que les Français sont extrêmement attachés à la structure cantonale. Je veux dire à la structure territoriale.

Donc nous avons inventé un nouvel élu, le conseiller territorial, qui sera, au fond, le rapprochement du conseiller général et du conseiller régional. Il a des racines territoriales, et je pense que l'immense majorité des élus était très attachée au maintien du cap territorial, notamment en ruralité.

C'est bien beau, quand on est élu de la ville, de contester le maillage territorial, mais pour un élu de la ruralité, si on tue le lien territorial, on tue les ruraux qui n'auront plus les représentants auxquels ils aspirent, qui n'auront plus le contact auquel ils aspirent.

Donc le conseiller territorial restera dans un cadre cantonal. C'est d'autant plus facile que le Conseil constitutionnel nous a demandé de refondre la carte des conseillers généraux.

Et nous aurons les mêmes élus qui géreront le département et qui géreront la région.

Prenez l'exemple des collèges et des régions. C'est quand même extraordinaire. C'est une assemblée – le département – qui gère les collèges. C'est une assemblée – la région – qui gère le lycée. Et quand c'est collège et lycée, il faut négocier une convention pour savoir qui abandonne sa compétence au profit de l'autre. Désormais, ce seront les mêmes élus qui porteront cette responsabilité.

Ce qui est normal, ce qui ne me choque pas, ce sont les craintes que cela a suscité : pour les uns, on supprimait les régions. Pour les autres, on supprimait les départements. Il faut savoir : c'est soit l'un, soit l'autre, mais cela ne peut pas être les deux.

Ensuite, il y a eu le problème de la compétence générale. Naturellement, si une assemblée a la compétence générale, les élus sont soumis à la pression de leurs administrés.

Quand vous donnez la compétence générale au département ou à la région, tout groupe de pression est en situation, ce qui est parfaitement normal, de lui demander quantité de subventions sur tous les sujets puisque il / elle a compétence sur tout.

Tenez-vous bien : entre départements et régions, il y a 20 milliards de dépenses sur les mêmes domaines.

On fera la répartition des compétences en gardant un lot commun parce que les petites communes rurales sont si petites qu'elles ont besoin de financements croisés, parce que le sport et la culture avaient besoin d'être rassurés sur la possibilité de continuer à financer.

Mais franchement, je crois qu'avec cette réforme, nous sommes arrivés à un équilibre. Nous verrons comment elle va vivre.

Je tiens beaucoup à deux autres idées. La première, c'est que ce n'est pas forcé que toutes les régions et tous les départements avec le conseiller territorial soient organisés de la même manière.

Il faut arrêter en France de confondre égalité avec égalitarisme et unité avec uniformité. Nos régions ne sont pas les mêmes, nos départements ne sont pas les mêmes.

Nous devons pouvoir adapter nos organisations, nos schémas, à la réalité de ces régions. C'est justement parce que nous accepterons la diversité d'organisation que notre pays restera uni. C'est l'uniformité obligatoire, rigide, administrée du haut, qui fait perdre l'unité d'un pays.

Dernier point, si vous me le permettez, la représentation des intercommunalités. Je me suis opposé à l'élection au suffrage universel des intercommunalités. Je m'y suis opposé, j'y ai toujours été opposé pour une raison simple, c'est qu'on organise alors le choc de deux légitimités, la légitimité communale et la légitimité intercommunale. Et comment tranchez-vous le choc de ces deux légitimités ? Et je trouve que le système qui vous est proposé, de fléchage sur la liste des premiers conseillers pour les envoyer à l'intercommunalité, est une avancée démocratique. Je ne voulais pas, j'ai clairement dit non à ceux qui me demandaient l'organisation de l'élection au suffrage universel de l'intercommunalité qui signifiait à terme la mort des communes. On aurait tué les communes certainement, et l'accueil du congrès des maires de France n'aurait pas été, me semble-t-il, à juste titre, apaisé.

Il y aurait bien d'autres choses à dire.

Un mot du financement. S'agissant de la taxe professionnelle, les chiffres 2010 sont à votre disposition. L'Etat a versé, a garanti 1,1 milliard de plus.

J'entends bien les craintes, cher Jacques, pour l'avenir. On verra comment évolue la valeur ajoutée.

Sur la proposition de Jean-Pierre RAFFARIN, nous avons fait un comité de suivi de ces questions. Gérard LARCHER, en tant que président du Sénat, y est très attentif. Surveillons. Ayons une clause de revoyure. Ayons un rendez-vous pour voir comment cela va évoluer. Mais franchement, avoir une recette assise sur la valeur ajoutée, en dynamisme, c'est bien meilleur qu'avoir une recette qui était pour partie assise sur la valeur des bâtiments ou sur la surface des bâtiments qui, par construction, n'est pas aussi dynamique que celle de la valeur ajoutée.

Alors, venons-en aux budgets et aux dotations parce que j'ai entendu votre président et un certain nombre d'entre vous dire « le gel, qu'est-ce que cela peut amener ? » et allons au fond du débat sur les finances locales, les uns et les autres.

D'abord, soyons clairs entre nous : dans le budget de cette année, l'Etat garantit aux collectivités locales 98 milliards d'euros. Ce n'est pas une petite somme. J'entends bien ce que tu dis sur l'autonomie et je suis certain qu'on se fait applaudir sur l'autonomie. J'attire quand même ton attention sur le fait qu'en Allemagne qui est un pays, en termes de décentralisation, dont on a bien des leçons à tirer, c'est quasi exclusivement des dotations de l'Etat. Il ne viendrait à personne l'idée de dire qu'ils sont moins autonomes, parce qu'ils ont des dotations, dans un pays qui est parfaitement fédéral.

Pardon d'aller à contre-courant mais ne résumons pas la liberté des collectivités locales à la seule autonomie fiscale, notamment pour les communes les plus pauvres, où si vous leur donnez en principe l'autonomie, comme il n'y a pas la recette, qu'est-ce qu'ils en font, de l'autonomie ?

J'aimerais aussi que dans des congrès comme les nôtres, on réfléchisse lucidement à une situation de très grande disparité dans notre pays. 98 milliards d'euros l'année dernière, alors même que les recettes de l'Etat, tenez-vous bien, du fait de la crise, se sont effondrées de 20 %.

J'ai eu des demandes de Bercy, pas des ministres, mais de l'administration. Que m'ont-ils dit, en tant que Président de la République ? « Monsieur le Président, c'est très simple. Les recettes fiscales de la France se sont effondrées de 20 %. Vous prenez les dotations des collectivités locales et vous les baissez de 20 % selon le parallélisme des formes ». Non seulement nous ne l'avons pas fait, nous ne l'avons pas voulu, nous avons garanti les 98 milliards d'euros.

Eh bien, en 2010, ce montant sera de 99 milliards d'euros.

Et nous devons nous expliquer sur les déficits. Je sais bien que vous pesez pour 20 % de l'ensemble, vous, les collectivités, de la dépense publique. L'Etat pèse pour 35 %. La Sécurité sociale pour 45 %.

Mais, mesdames et messieurs, expliquez-moi comment on peut sortir la France de la maladie des déficits et de l'endettement en ne touchant qu'à 35 % de la dépense publique, celle de l'Etat ? Comment ? Comment peut-on fonctionner ?

Si j'entends les élus, ils me disent : « Nos budgets sont équilibrés ». Bien sûr, c'est la loi. Si j'entends les syndicats, ils me disent : « Ne touchez pas à la Sécurité sociale, c'est la cohésion sociale ». OK. Restent les 35 % de l'Etat.

Je dois dire, d'ailleurs, que les économies n'ont pas commencé avec nous. Depuis le début des années 1990, les gouvernements successifs essaient de faire des économies.

Mais, mesdames et messieurs, c'est la France. Quand on calcule nos déficits et notre endettement, peu importe de savoir à qui la faute. Si on veut réduire nos déficits, réduire notre endettement, il faut qu'on s'y mette tous. On ne peut pas simplement avoir l'Etat d'un côté, les collectivités locales de l'autre, la Sécurité sociale à la troisième. C'est pour cela que je parlais, par ailleurs, des retraites.

À partir de ce moment-là, il n'y a pas, d'un côté, le contribuable national, de l'autre, le contribuable local. C'est le même. D'un côté, la mauvaise dette, celle de l'Etat ; de l'autre, les bonnes dépenses, celles des collectivités.

Je suis d'accord avec toi, Jacques. Je pense qu'un niveau administratif, enfin, comptable, d'augmentation de la dépense n'a pas de sens. Mais pour cela, jouons le jeu.

Je rends hommage à l'Association des maires de France, toutes tendances confondues, qui a participé à la Conférence des déficits et je ne doute pas que les régions comme les départements vont venir aussi à la Conférence des déficits. Mais enfin, vous êtes tous des citoyens. Vous ne pouvez pas dire que le problème des déficits et de l'endettement ne vous concerne pas.

Tous, nous devons apprendre à vivre dans un monde où la ressource n'est plus infinie et où l'utilisation de l'argent public doit sans cesse être repensée. C'est ce que vous faites dans vos communes, naturellement.

Et lorsque dans vos communes, vous essayez de serrer la vis et que vous voyez arriver les feuilles d'imposition locale, cela ne vous arrive pas de protester en vous disant : « Mais qu'est-ce qui se passe ? » ? Là aussi, c'est la compétitivité de la France.

J'ajoute un dernier point sur les péréquations.

La péréquation, sur le principe, tout le monde est pour. Là où cela conteste, c'est ceux sur qui on prélève.

Depuis 2004 la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine, tenez-vous bien, ont doublé. Elles ont doublé, ces dotations, vous pouvez vérifier les chiffres ! Ce sont les instruments de la péréquation. Elles ont doublé et elles vont progresser en 2011. Elles progresseront de 50 millions pour la dotation de solidarité rurale, à 802 millions, et elles progresseront de 77 millions pour la dotation de solidarité urbaine, à 1,2 milliard.

Et on va, par ailleurs, pour le bloc communal, communes et intercommunalité, faire que 2 % des recettes fiscales de l'ensemble du bloc communal aille à la péréquation, Jacques, c'est-à-dire 1 milliard d'euros de plus.

Quelle est la seule limite ? La limite, c'est : on ne doit pas tuer les plus dynamiques non plus. C'est quand même un sujet.

Evidemment, tout le monde n'a pas la Méditerranée et le soleil. Tout le monde n'a pas la capitale et ce que cela peut représenter en attractivité, mais il y en a parmi vous, des hommes et des femmes de toutes tendances confondues, qui se sont battus pour développer leur territoire, et ce n'était pas écrit qu'ils arrivent à les développer. Et je

comprends la réaction de ces équipes qui se disent : « on a travaillé dur. On a créé du potentiel fiscal. On a créé de la richesse industrielle. Et maintenant vous venez nous dire qu'il faut presque s'en excuser parce qu'à côté, il y a des gens qui n'ont pas fait les mêmes efforts ». Donc là aussi, il va falloir être extrêmement transparent et extrêmement honnête.

Deux choses encore :
Les normes.

Je vous dis une chose, devant votre congrès : il n'y aura plus une seule norme proposée au vote de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Je m'y opposerai quelles que soient les raisons.

Pourquoi ? Parce qu'à force d'accumuler les normes, plus personne n'y comprend rien.

Mais je vais faire une deuxième proposition, concernant le stock de normes qui existe : on va faire un groupe de travail Etat / collectivités territoriales – pas simplement les maires, également départements et régions – et on va fixer un programme pour supprimer un certain nombre de normes.

Je ne suis pas sûr que l'accessibilité soit la première norme sur laquelle il faut revenir. Pourquoi ? Parce que nos compatriotes qui souffrent d'un handicap ont été abandonnés pendant bien longtemps et devaient se débrouiller tout seuls. Mais dans bien d'autres domaines – je pense à l'urbanisme, je pense au logement, je pense, permettez-moi de vous le dire, aux crèches, où on applique les mêmes règles invraisemblables en cœur de ville où le terrain est rare et en plein cœur de la ruralité où il y a autant de terrain qu'on souhaite. Le droit de l'urbanisme, personne n'y comprend plus rien. Le droit du logement...

Mais je propose également qu'on aille un peu plus loin, je le dis devant les responsables parlementaires, c'est que nous commencions l'année prochaine à déléguer dans un certain nombre de domaines et je serais très à l'écoute de l'Association des maires de France pour voir par où commencer.

Moi, j'ai proposé l'urbanisme. C'est à débattre. Mais je trouve incroyable qu'aujourd'hui un maire soit encouragé à construire laid, mais légal, à ne prendre aucune responsabilité mais à respecter la règle plutôt qu'à essayer de faire quelque chose de beau et d'adapté à la situation de sa commune en prenant parfois quelque liberté avec l'interprétation d'une règle qui n'a plus rien à voir avec ce qu'est la réalité du terrain. On ne peut pas continuer comme cela.

Dernier point, le sujet des valeurs locatives. Il y a dans la salle Michel CHARASSE, que je salue. C'est le premier qui a tenté de faire évoluer les valeurs locatives.

Les valeurs locatives, disons les choses comme elles sont, c'est une possibilité de recettes considérables pour les collectivités territoriales. Mais oui.

Il y a trois paramètres à la multiplication. Il y a les taux, il y a l'indexation et il y a la valeur locative.

Mais enfin, disons aussi les choses comme elles sont. Les valeurs locatives, pourquoi ce n'est pas simple ? Parce que cela posera le problème notamment du logement social. Donc nous allons avec le ministre du Budget dès l'année prochaine commencer l'expérimentation de l'actualisation des valeurs locatives en prenant un certain nombre de départements, de villes et de régions tests. Parlons-en mais le rendez-vous est incontournable. Il faut commencer dès l'année prochaine.

Je terminerai en parlant de trois autres sujets très rapidement pour ne pas lasser votre patience.

Le premier sujet, c'est la dépendance.
Qu'est-ce qui menace le plus certains départements aujourd'hui ? C'est le vieillissement de la population et l'incapacité dans laquelle se trouveront ces départements de financer l'explosion de l'allocation personnalisée d'autonomie.

J'ai été effrayé moi-même en voyant les chiffres. Il y a 1,1 million de personnes dépendantes. 250 000 de nos compatriotes sont atteints de la maladie d'Alzheimer chaque année. Dont certains dès 50 ans.

L'APA ne peut plus suffire à financer, et une quinzaine de départements sont dans une situation d'étranglement pour une raison que chacun comprend, c'est que leur population augmente de personnes âgées qui y prennent leur retraite pour la douceur de vivre, et que certains de ces départements n'ont pas un potentiel fiscal capable d'assumer cette augmentation de population, qui est une bonne nouvelle, mais de population âgée qui a besoin de services de santé, qui a besoin de maisons médicalisées, qui a besoin de personnel à domicile. Donc si l'Etat ne conduit pas avec vous la réforme de la dépendance dans l'année 2011, il y aura une véritable explosion de vos ressources locales.

Le vrai risque, cher Jacques, mesdames et messieurs, le vrai risque est dans le défi du financement de la situation des personnes dépendantes.

Cela va être très compliqué, très difficile. Nous allons organiser dès le début de l'année un vaste débat sur le sujet mais j'entends que les décisions soient prises dans le PLFSS 2012, voté à l'automne 2011, pour qu'il y ait une réponse à cette question angoissante.

Quel que soit l'amour des enfants pour leurs parents, personne n'a un appartement pour recevoir des parents dépendants. Et les femmes travaillent, c'est une évolution inéluctable et excellente. Et qui va faire la toilette de la personne âgée qui n'est pas indépendante ? Qui va s'en occuper ? Et comprenez que pour moi, l'affaire des retraites comme l'affaire de la dépendance, ce sont des enjeux absolument nationaux qu'il faut affronter.

Nous avons également l'enjeu de la santé, c'est le deuxième sujet. Je ne comprends pas ce qui se passe. Il n'y a jamais eu autant de médecins dans notre pays : 210 000. Et en même temps, des régions entières ont une démographie médicale désertifiée, alors que certains quartiers de nos villes ont une hypertrophie de la représentation médicale.

J'ajoute qu'en matière de spécialités, tout le monde choisit celles dans lesquelles il n'y a pas de garde et nous n'avons plus de médecin anesthésiste, plus d'obstétriciens, et nous avons beaucoup de difficultés à trouver un certain nombre de spécialités.

Là encore, l'Etat doit vous aider à installer durablement des professionnels de la santé. Nous allons complètement repenser le statut des médecins, repenser leur rémunération. La rémunération à l'acte doit rester la base mais elle n'est pas suffisante. A eux aussi, il faut libérer du temps pour des actes médicaux et non pas pour remplir quantité de formulaires qui, par ailleurs, ne servent à rien.

Je crois également qu'il faut aller plus loin dans le financement des études des jeunes internes qui s'engageront en contrepartie à s'implanter dans des régions ou des départements où il n'y a pas de médecins. Sinon, on ne va pas pouvoir s'en sortir.

Je termine en parlant d'un sujet qu'a évoqué Jacques PELISSARD, qui est le problème de la sécurité.

C'est un sujet qui touche toutes les sociétés modernes. Une violence de plus en plus barbare, sans limite, sans règle, sans remords. Toutes les sociétés sont touchées par cela. C'est en Allemagne, où un individu fait feu sur sa classe. Chez nous, on va tuer, à Marseille, un jeune dans la guerre de clans pour le trafic de drogue.

L'Etat, bien sûr, doit faire son devoir, Jacques, et s'agissant de la police judiciaire, de la répression, de la fermeté, nous répondrons présents.

Tu appelles à ce que, Etat et collectivités locales, nous travaillions ensemble main dans la main. Tu as parfaitement raison. Il existe la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance, dont il faut bien dire qu'elle est très peu appliquée.

À nous de nous saisir de ce sujet et j'aurai l'occasion, à la suite de ce congrès, de recevoir un certain nombre de maires toutes tendances

confondues, qui ont dit des choses, me semble-t-il, très raisonnables dans toutes les formations politiques, pour voir avec eux comment on peut travailler de manière à faire progresser les choses et de façon à ce qu'on apporte des résultats à nos compatriotes.

Mesdames et Messieurs,

J'aurais pu parler de bien d'autres sujets. Je ne veux pas lasser votre patience, mais je voudrais terminer en disant quelque chose de plus personnel encore.

Pour moi, c'est toujours passionnant et un moment heureux que de débattre avec des femmes et des hommes qui sont engagés, fussent-ils engagés dans des formations politiques ou dans des familles politiques qui ne sont pas les miennes et qui me combattent.

Pourquoi est-ce un plaisir ? Parce que toute ma vie, je me suis engagé. Je connais l'engagement. Je pense qu'un pays n'est grand et ne s'en sort que quand une partie des concitoyens de ce pays s'engage. C'est tellement facile de faire dans l'amertume, assis sur sa chaise, et de regarder les autres se débattre. Que ce soit l'engagement syndical, l'engagement associatif ou l'engagement politique, il est utile à notre pays. Et je n'aime pas

beaucoup l'évolution des choses qui fait que c'est toujours ceux qui s'engagent le plus qui sont le plus dénoncés, le plus attaqués, le moins respectés.

Bertrand DELANOE disait tout à l'heure : « Il faut se respecter ». Oh oui, combien il a raison. Mais je veux dire à tous ceux qui nous regardent, y compris au système médiatique, respectez donc ceux qui ont eu le courage de se présenter devant le suffrage universel. Respectez-les aussi.

Je dis à la classe politique dans son ensemble : donnons l'image de gens respectables qui s'écoutent, qui dialoguent et qui tirent le débat vers le haut. Je suis inquiet parfois. Il y a suffisamment de sujets qui permettraient de nous opposer au service de notre pays en tirant tout le monde vers le haut. Il y a suffisamment d'enjeux complexes où il n'y a pas de prêt-à-porter, prêt-à-penser idéologique, qui mériteraient des débats de haut niveau. Ce n'est pas la peine qu'on se prête les uns ou les autres à des émissions ou des polémiques qui tirent tout vers le bas, qui avilissent tout, qui ne respectent rien et qui conduisent finalement à donner une piètre image d'une démocratie qui a besoin de femmes et d'hommes comme vous.

Je vous remercie.

Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF

**Mesdames, Messieurs,
Mes chers Collègues**

Dans une rapide intervention en trois points, je vais ici vous rendre compte du résultat, d'une part, des produits et charges de notre Association pour l'exercice 2009, dernier exercice clos. Dans un deuxième temps, je soumettrai à votre approbation le barème des taux de cotisations pour 2011, qui a reçu l'avis favorable du Bureau de l'AMF. Et dans un troisième temps, je vous proposerai, conformément à la loi et à nos statuts, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans.

Premier point, les comptes 2009.

Vous pouvez suivre les principales masses financières, grâce aux informations diffusées sur les grands écrans.

A la clôture du 31 décembre 2009, notre Association dégage précisément un excédent de 2 270 676 € contre 2 481 559 € à la clôture de l'exercice 2008. Il y a donc un léger effritement même si cet excédent est globalement stable, compte tenu des dépenses exceptionnelles engagées en marge de la reconstruction d'un des deux bâtiments qui composent le siège de notre Association au 41 quai d'Orsay, dépenses qui se sont élevées à environ 310 000 €. Je parle ici bien sûr des charges courantes de l'année 2009, et non pas du coût de l'immeuble en lui-même sur lequel j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nos produits d'exploitation de l'année 2009, qui s'élèvent à 11 714 000 €, ont progressé de 2,21% et nos charges d'exploitation, qui s'élèvent à 9 899 000 €, ont progressé de 6,4%.

Le résultat financier, qui correspond aux revenus et produits de cession de nos valeurs de placement, est globalement stable. Nos réserves financières n'ont pas été atteintes par la crise financière et nous n'avons pas à constater de moins-values importantes car nos placements, même s'ils ont un taux de rendement plutôt faible, ont été choisis de manière sûre.

Sur l'activité purement associative de l'AMF, dont font partie les partenariats et cotisations, elle représente au total 72% de nos produits, et à elles seules, les cotisations représentent 66% de nos produits de notre budget.

Les droits d'inscription au congrès des maires représentent 10% de nos produits. Les abonnements à notre revue « Maires de France » représentent également 10% de nos produits. Enfin, la redevance perçue pour le salon des Maires, qui se déroule en parallèle du Congrès des maires, représente environ 7% de nos ressources.

Concernant les charges courantes, leur niveau est globalement stable mais l'année 2009 a vu la concrétisation d'un projet dont nous vous parlons depuis bientôt 3 ans.

D'abord la démolition d'un des deux bâtiments du siège de l'AMF, de l'arrière de la cour et du siège, 41 quai d'Orsay, et la construction en lieu et place d'un bâtiment plus fonctionnel avec en sous-sol une salle de 250 places assises. Des travaux ont également été réalisés dans le hall d'accueil afin de rendre le bâtiment accessible aux handicapés.

Le bâtiment nouveau a été livré en octobre : je souhaite ici vous le présenter, vous pouvez le découvrir sur l'écran.

Je précise toutefois que cette construction nouvelle n'impacte pas les charges 2009 décrites précédemment : comptablement, c'est bien sûr une immobilisation, et l'impact des premiers amortissements sera visible à partir des comptes 2010.

En revanche, toutes les charges annexes et notamment le déménagement de 20 salariés qui occupaient ce bâtiment arrière, la location provisoire de locaux rue de Varennes pour les réinstaller, les installations techniques nécessaires, ont impacté les comptes 2009. A ce point de mon intervention, je tiens à saluer la patience et le professionnalisme des salariés de notre Association. La quarantaine de salariés qui est restée quai d'Orsay a dû subir, pendant plus d'un an, les très nombreux désagréments (bruit, poussière) que provoque une démolition suivie d'une reconstruction.

La vingtaine de salariés qui a été déplacée a dû s'organiser pour maintenir un niveau de travail constant, malgré deux déménagements, des allées et venues entre le siège du quai d'Orsay et leur installation provisoire de la rue de Varennes.

Le fait qu'ils n'étaient pas présents au siège social a nettement compliqué leur tâche mais ils l'ont pourtant menée à bien.

Je suis certain que vous, adhérents de notre Association, ne vous êtes aperçus de rien, l'objectif est donc atteint !

Tous les salariés de l'AMF doivent savoir que nous avons parfaitement conscience des efforts qu'ils ont consentis : qu'ils en soient ici publiquement très sincèrement remerciés, et félicités.

En conclusion, les finances de notre association nous permettent d'envisager les actions à venir sereinement, dans le souci constant de répondre à vos attentes, et à vos besoins.

J'ai d'ailleurs ouvert deux chantiers depuis que la responsabilité de trésorier général m'a été confiée. Le premier porte sur la réflexion sur notre communication, entre la Lettre du maire et la revue Maires de France. Le second a consisté en la création d'un groupe de travail sur les conditions de l'accompagnement financier des associations départementales, dont je suis persuadé qu'elles vivront assez vite des tensions financières, risque collatéral de la réforme des collectivités territoriales.

C'est dire à quel point l'AMF a besoin du soutien fidèle du plus grand nombre d'adhérents, grâce au truchement utile des associations départementales, pour poursuivre son action à votre service, pour engager de nouveaux projets, pour être toujours plus réactive et plus proche de vos préoccupations.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT PELISSARD :

- DONNE LA PAROLE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES (PIERRE-HENRI SCACCHI)
- DONNE LA PAROLE A LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS
- FAIT VOTER A MAIN LEVEE SUR LES COMPTES ANNUELS
- ENONCE LE RESULTAT DU VOTE
- REDONNE LA PAROLE AU TRESORIER GENERAL SUR LES TAUX DE COTISATIONS 2011 :

Nous sommes conscients de vos inquiétudes, et de vos contraintes financières ; ainsi :

- l'année dernière, vous avez accepté lors de l'Assemblée Générale réunie au congrès un quasi gel des cotisations 2010, avec un taux de progression moyen de 0,25%.
- cette année, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir à 90 € pour la troisième année consécutive, les droits d'inscription pour ce Congrès .
- pour 2011, je vous propose, et le bureau l'a d'ores et déjà validé, la progression la plus minimale : vous pouvez le constater sur le tableau diffusé sur l'écran, la majorité des taux ne progresse même pas de 0,1%. Il s'agit d'une augmentation minime, de nature

uniquement technique et ne vise qu'à faciliter le suivi de vos versements et de nos encaissements.

Je souhaite que ces ressources nous permettent de poursuivre nos actions à votre service, d'en engager de nouvelles, d'être à l'écoute de vos préoccupations et surtout d'y répondre.

Je vous remercie de votre attention, et de votre confiance, permettez moi d'ajouter des remerciements particuliers au travail de l'équipe chargée de l'administration générale de l'AMF autour de Carine Collard.

LE PRESIDENT PELISSARD

- DONNE LA PAROLE A LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS (pas de question)

- FAIT VOTER A MAIN LEVEE SUR LES TAUX DE COTISATIONS :

Les taux de cotisation proposés sont adoptés à l'unanimité.

- REDONNE LA PAROLE AU TRESORIER GENERAL POUR RECONDUIRE LE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Pour le troisième point de cette séquence financière, en vous remerciant, chers collègues, de vos votes favorables et de votre confiance, je veux préciser que le commissaire aux comptes – même si son exposé est toujours délicat, surtout après une séance d'ouverture dense – a un rôle essentiel, et pas seulement pour la certification annuelle: il est aussi, et j'insiste sur ce point, une force de propositions et de conseils.

Tel fut le cas à l'AMF, notamment lorsque nous avons mis en œuvre la sectorisation fiscale de nos activités.

Je souhaite donc personnellement remercier notre commissaire aux comptes et ses collaborateurs pour la qualité de leurs conseils et leur professionnalisme.

Conformément à la loi, et à nos statuts, je vous propose de reconduire pour une nouvelle période de 6 exercices le mandat du cabinet Pierre-Henri Scacchi et associés.

LE PRESIDENT PELISSARD

- FAIT VOTER A MAIN LEVEE POUR LA RECONDUCTION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le mandat du commissaire aux comptes est reconduit à l'unanimité

Présentation du rapport d'activité par Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF

**Chers collègues
Chers amis,**

Je voudrais d'abord remercier ceux qui sont restés. En effet, cette année, on a préféré que la partie « médiatique » commence, et que la partie « travail » suive.
Et donc nous allons travailler ensemble.

Je voudrais d'abord vous dire combien je suis heureux de vous retrouver, à l'issue d'une année difficile pour les élus locaux, d'une année de bouleversements, souvent d'inquiétudes ; et à travers mes nombreux déplacements, j'ai rencontré des élus qui alternaient entre résignation pour les uns et colère pour les autres.

Je voudrais aller directement à l'essentiel, c'est-à-dire d'une part à la loi territoriale, et d'autre part à la réforme-suppression de la taxe professionnelle.

En ce qui me concerne, à propos de la réforme – que beaucoup d'entre nous considèrent comme une régression territoriale – je voudrais d'abord saluer le combat qui a été mené par l'Association des maires de France. Elle s'est bien battue, pied à pied, dans la difficulté, et nous avons obtenu beaucoup d'améliorations. C'est vrai pour tout le volet intercommunalité, c'est vrai sur les métropoles, c'est vrai sur les communes nouvelles, c'est vrai sur une partie des financements de solidarité, et de nombreux amendements ont été adoptés à notre initiative.

Mais, malheureusement, ce ne sont pas des avancées que nous avons pu mettre en œuvre, ce sont des reculs que nous avons essayé d'atténuer. Et pour tout dire, malgré ce combat, malgré ces améliorations, le compte n'y est pas. Nous avons, sans doute, grâce au combat de l'AMF, évité le pire, mais nous sommes, pour beaucoup d'entre nous, loin de l'acceptable.

Il suffit de voir les réserves de l'ensemble des associations pluralistes d'élus : pour les maires ruraux, cette loi est un échec. Pour les petites villes, ce sont des inquiétudes fortes, des réserves multiples. Pour les villes moyennes, c'est le fait que des atteintes – et je les cite – « incontestées à la décentralisation » soient portées par ce texte. Quant à l'Association des départements de France et à l'Association des régions de France, c'est bien entendu un refus global de ce texte. Aucune des associations pluralistes qui ait approuvé, qui ait soutenu ce texte.

Quant à son vote par le Sénat à une extraordinairement courte majorité – une voix seulement au-dessus de la majorité absolue, alors qu'on a fait voter le président du Sénat qui, traditionnellement, ne vote pas, et que même un élu polynésien, qui était en congé, a été spécialement appelé pour venir faire la majorité – quelle dérision pour la chambre des collectivités locales que de voter un texte, qui devait être un grand œuvre, dans ces conditions.

Et malgré que l'on ait, en quelque sorte, pour obtenir ce vote étriqué, à l'arraché, repoussé la poussière sous le tapis – ce sont les mesures repoussées en 2013, d'autres en 2014, et allez, pendant qu'on y est, en 2015 – malgré tout cela, il n'y a eu aucune véritable acceptation ou approbation.

Il y a cinq sujets qui, à mon sens, méritent d'être corrigés :

- Le Président de la République s'est longuement étendu sur le conseiller territorial, donc vous me permettrez de l'évoquer aussi. Le conseiller territorial me fait penser au travail du docteur Frankenstein – vous savez qu'il inventait des créatures : on prend un petit bout du défunt conseiller général, un petit bout du regretté conseiller régional, et on en fait le conseiller territorial, cet hybride qui ne résoudra rien, qui complexifie, qui obscurcit et qui, surtout, comme l'a dit le sénateur Arthuis, nuira à la proximité entre les élus et les territoires.

Car si l'on supprime bien 2 000 élus, c'est dans les zones rurales que ces 2 000 élus sont supprimés. Et c'est donc un affaiblissement de l'ensemble de nos espaces ruraux.

- C'est ensuite, dans l'intercommunalité, le rôle donné aux préfets. C'est vrai qu'on a gagné quelques mois, Jacques. Mais le rôle des préfets est resté le même : à partir du 1^{er} janvier 2013, ciseaux à la main, et à partir du moment où ils obtiennent qu'il n'y ait pas plus des 2/3 de la Commission départementale de coopération intercommunale qui s'y oppose, ils auront la possibilité, donc éventuellement contre de larges majorités, de marier, de démarier, de découper, de recoller, de reconfigurer ce que sont nos intercommunalités.

Les élus locaux, et les maires en particulier, n'ont pas eu besoin d'une machine à donner des coups de pied aux fesses pour faire que 95% du territoire soit couvert par les intercommunalités, et cette menace, cette contrainte du préfet sur l'avenir de nos intercommunalités nous paraît tout à fait dépassée quand on veut parler de décentralisation dans notre pays.

- Ce sont aussi les métropoles. Et là aussi, dans les départements où il y aura métropole, ce sera l'opposition entre les espaces urbains et les espaces ruraux.

On disait : « les métropoles, ça doit être des lieux d'équilibre européen ». Et dans cette conception, je suis personnellement partisan d'une métropole d'équilibre européen. Cela veut dire que ça porte sur un certain nombre de compétences.

Mais dites-moi, quel sens cela a, au nom de l'équilibre européen, de transférer les transports scolaires des départements aux métropoles, si ce n'est qu'alors la solidarité qui existait, au niveau d'un département, entre les zones rurales qui coûtent beaucoup plus cher en termes de ramassage scolaire et les zones urbaines, qui sont plus économiques puisqu'il y a plus d'enfants à transporter sur moins d'espace, cette solidarité, cette péréquation qui existait sur ce dossier n'existera plus demain. Et cela veut dire qu'il y aura une coupure entre les espaces urbains et les espaces ruraux, là aussi, et au détriment des espaces ruraux.

- Quant aux communes nouvelles, nous avons obtenu une avancée importante : dorénavant, il faudra – comme s'il avait pu en être autrement – que les conseils municipaux soient unanimes.

Mais les populations elles, pourront très bien être ignorées puisque s'il y a une unanimité de deux voisins qui s'entendent bien avec leurs conseils municipaux, les populations ne seront pas consultées et, qu'alors, on pourra très bien supprimer dans le cadre des communes nouvelles un certain nombre de communes contre l'avis, non pas des élus, mais des populations.

Et nous, nous avions toujours dit qu'il fallait à la fois l'accord des élus, bien entendu, mais aussi des populations pour supprimer l'entité commune qui est le pilier de la République auquel nous sommes tous attachés.

- Et puis, il y a ce dernier volet... On nous dit « ce n'est pas grave, il est repoussé à 2015 » ; c'est vrai qu'on ne nous coupe pas les ailes tout de suite, on nous dit simplement à quelle date éventuellement on nous les coupera.

Parce que derrière les expressions technocratiques... et j'entendais le Président de la République dire « Mais enfin, ces empilements, mais enfin, ces dossiers complexes à monter, les maires ne s'y retrouvent pas » – mais enfin, ne nous sous-estimons pas ! Nous savons bien à qui on doit s'adresser, et comment monter des dossiers pour avoir des subventions !

Et supprimer la clause générale de compétence, cela veut dire que dans de très, très nombreux domaines, nous n'aurons plus la possibilité de faire jouer la solidarité. Moi, je n'emploie jamais l'expression « financements croisés ». Ca, ce sont les technocrates. Pour moi, ce sont des financements de solidarité.

Et on nous explique tout le bienfait que les Etats fassent des tours de table pour sauver l'Irlande, que les banquiers fassent des tours de table pour se sauver entre eux, que les entreprises fassent des tours de table pour faire évoluer leur capital et les seuls qui n'auraient pas le droit de faire des tours de table avec les autres collectivités territoriales pour faire avancer leurs dossiers, pour se mettre au service de leur population, ce serait nous ! Eh bien, c'est inacceptable.

Cette loi, comme l'ont dit les maires ruraux, et je partage ce sentiment, est un échec. C'est un échec simplement par rapport aux objectifs qui nous avaient été annoncés.

Le Président de la République – j'ai relu son discours de Saint Dizier – nous avait dit « ce sera une loi historique ». Si c'est vrai, c'est de la toute petite histoire !

Pourquoi c'est un échec ?

Simplement parce qu'on disait « il y a trois objectifs » :
- simplifier.

Ah, simplifier... j'ai bien entendu qu'à nouveau on nous a dit, ce qui est une contre vérité, que la France serait le pays qui a le plus de niveaux d'administration. Avec tout le respect que je vous dois Monsieur le Président de la République, non !

La France a trois niveaux constitutionnels d'administration, les communes, les départements et les régions. Tout le reste, ce sont des outils au service de ces trois niveaux. Et en Europe, chez les vingt-sept, savez-vous combien de pays n'ont pas trois niveaux ? Trois : la Lituanie – ce n'est pas très grand – Malte – je ne sais pas où ils les entasseraient – et le Luxembourg – à peine un département français, même si c'est beaucoup plus riche.

Et donc en réalité, tous les pays d'Europe ont trois niveaux. Et donc, là où l'on nous disait « on va simplifier », eh bien non, on crée des structures nouvelles : ce sont les métropoles, ce sont les pôles métropolitains, ce sont les communes nouvelles. Où est la simplification dans tout ça ?

- On nous a dit « on va clarifier ». Eh bien je vous conseille de lire le texte de loi, ce sont cent et quelques articles, et si vous voyez une clarté, même blafarde, dites le moi parce que tous ceux qui ont été confrontés à ces textes ont au contraire plus le sentiment d'une extraordinaire complexification que d'une simplification.

- Et quant à économiser, c'est vrai qu'on supprime des conseillers généraux, je le disais tout à l'heure, mais on augmente de tellement le nombre de ceux qui siègeront à la région ! En définitive, sur les 3 500 – c'est vrai que ça va faire 500 conseillers généraux de moins puisqu'ils étaient 4 000 – mais ça va faire 1 500 conseillers régionaux de plus, puisqu'ils étaient 2 000.

Et donc en définitive, là où l'on nous annonçait des économies, on va au contraire avoir des alourdissements, non seulement au fonctionnement, mais regardez les hémicycles de vos conseils régionaux : dans ma région Centre, on a 77 conseillers régionaux, on va partir à 172, c'est-à-dire que nous serons incapables de les accueillir et donc cela entraînera des frais nouveaux.

C'est donc au total une opération qui ne simplifie pas, qui ne clarifie pas et qui n'économise pas.

Et puis je voudrais citer – pour le plaisir – les présidents des deux assemblées : monsieur Accoyer, qui a déclaré « ce texte est devenu n'importe quoi » ; je ne peux pas être en désaccord avec Monsieur Accoyer. Et quant à monsieur Larcher, lui, a dit « la loi sera inapplicable » ; c'est peut-être pour ça qu'il l'a votée, mais c'est un orfèvre.

Je crois que cette loi, comme disait ma grand-mère, je vais reprendre une de ses expressions, cette loi dès le départ était « mal fagotée ». Puis elle a été retaillée, elle a été reprise, ravaudée et, résultat à l'arrivée, nous avons une guenille législative.

Mes chers collègues, manifestement, la troisième étape de la décentralisation reste à faire et je pense – et je ferai des

propositions en ce sens à la fin de mon propos – que nous pouvons y contribuer, nous, Association des maires de France.

Et je voudrais maintenant parler de ce qui est peut-être encore plus grave : la suppression de la TP et l'état des finances locales.

Tout d'abord sur l'état des finances locales : vous savez que sort chaque année un rapport, le rapport de l'Observatoire des finances locales. Et que note ce rapport pour l'année 2009, puisque l'année 2010 n'est pas encore terminée ?

Il note une dégradation sans précédent, et ce malgré – et Jacques avait raison de le citer tout à l'heure – le plan de relance, qui a été une réussite. Plus de 19 000 de nos collectivités se sont engagées dans ce plan de relance. Cela a permis 3,8 milliards d'argent frais, même si ça n'est qu'une anticipation de remboursement.

Eh bien, malgré ces 3,8 milliards, en 2009 l'investissement a été globalement en baisse pour les collectivités locales. Vous savez qu'on citait toujours le chiffre de 73% de l'investissement public. Il faut que vous révisiez vos discours, les collectivités territoriales ne représentent plus 73% de l'investissement public mais 70%.

L'autofinancement : communes et intercommunalités ont vu baisser leur capacité d'autofinancement de 8,5%, les régions de 5,9% et les départements, les plus étouffés, de 17,8%.

Et quant à la dette, elle a augmenté globalement de 5,3%.

L'investissement globalement et relativement en baisse, la dette en hausse, l'auto financement en baisse ce sont là des signaux rouges qui conduisent malheureusement à penser que pour l'avenir, tous les éléments d'une crise des finances locales peuvent être réunis.

A cela j'ajouterai ce que j'appelle l'effet domino. Quand vous avez des régions en difficultés et des départements qui étouffent financièrement, bien entendu ils peuvent moins faire pour les communes et intercommunalités. On le disait mais on n'avait pas tous les éléments.

Le rapport 2010 est très clair là-dessus : les régions, c'est une baisse encore modeste : 3.5 % de baisse des subventions en direction des communes et intercommunalités et en ce qui concerne les départements, dès 2009, c'est moins 10% des aides en investissement pour nos collectivités de base.

En ce qui concerne la suppression de la taxe professionnelle, j'ai bien entendu le plaidoyer du Président pour cette suppression. A un moment je me disais « mais c'est effrayant, les délocalisations c'est la taxe professionnelle, la suppression des emplois c'est la taxe professionnelle et donc, quelque part, c'est nous qui serions coupables, fautifs ».

Mais elle est supprimée. Est-ce que vous avez vu un afflux d'entreprises qui reviennent vers la France ? Est ce que vous avez vu que s'arrêtaient les coupes claires dans les emplois, dans nos industries ?

Nous savons bien malheureusement que s'il suffisait de supprimer la taxe professionnelle pour que la France se redresse et que notre industrie revive, il y a bien longtemps que cela aurait été fait. Et donc, nous dire cela me paraît tout à fait erroné, surtout quand on ajoute que, bien entendu, quelle serait la figure de la France si sa notation devait baisser ?

Est-ce que les collectivités territoriales seraient pour quelque chose dans la dégradation de la note financière de notre pays ? J'y reviendrai tout à l'heure, mais au contraire, nous sommes des forces en atténuation et non pas des forces en aggravation.

Et sur la suppression de la taxe professionnelle elle-même, je dirais qu'elle a 4 défauts majeurs.

Le premier, c'est le recul des libertés, parce que le plafonnement de la taxe professionnelle a été abaissé, parce que l'on a remplacé des impôts sur lesquels nous avions de petites marges de manœuvre par soit des dotations, soit des impôts à taux fixes.

A plusieurs reprises on nous a dit « qu'est ce que c'est bien d'avoir de la valeur ajoutée ! ». Sur le principe, oui. Mais si vous regardez quelle est la part de valeur ajoutée qui vient se substituer à la suppression de

vosre taxe professionnelle, vous verrez que ça représente une toute petite partie. Et comme en plus, elle est à taux fixe, ça ne vous donne aucune liberté.

Donc recul considérable des libertés et je reprendrai ce qu'a dit – à l'époque il était député-maire de Troyes – M Barouin, juste avant qu'il entre au gouvernement : « l'Etat recentralise en supprimant la taxe professionnelle ».

Pardonnez moi d'être en accord avec M. Barouin, je pense qu'il avait tout à fait raison.

Le deuxième point, et lui, il sera important dans la durée, c'est le transfert de l'impôt sur les ménages, qu'implique la suppression de la taxe professionnelle.

Pas la première année, mais dans la durée.

Avant la réforme, 48% pour les ménages et 52% pour les entreprises, après la réforme, 72% à la charge des ménages et 28% à la charge des entreprises.

Cela veut dire quoi ? Comme en plus on a mis en place un lien rigide entre tous les impôts, ça veut dire que chaque fois que vous voudrez augmenter l'impôt, vous serez obligés de l'augmenter à 72% sur les ménages et seulement à 28% sur les entreprises. C'est ça la réalité dans la durée.

Troisième défaut majeur, c'est la faible évolution.

Là où l'on avait un impôt - je crois que c'est Philippe Laurent qui avait une très belle expression : il disait que c'était le carburant de nos finances locales, la taxe professionnelle - on le remplace pour l'essentiel par des dotations à taux fixes, par des impôts eux aussi à taux fixes, et on nous dit en plus que nos dotations seront gelées pendant trois ans.

Là où nous aurions dû avoir une évolution de 3 à 4 % par an, cela veut dire que nous allons les voir régresser, puisque le gel, bien entendu, c'est sans compter l'inflation qui vient en diminution de nos capacités d'action.

Enfin le quatrième point et ce n'est pas le plus négligeable, c'est le creusement des inégalités. Il y aura des communes qui peuvent éventuellement gagner à la réforme. Mais il y en aura de très nombreuses qui vont beaucoup perdre.

Et celles qui vont beaucoup perdre, ce sont les communes industrielles, celles qui avaient des entreprises. Souvent d'ailleurs des salariés de ces entreprises habitaient dans ces communes et en faisaient des communes, sur le plan de leur population, pas très riches.

Et bien entendu, ce qui sera favorisé, ce seront les lieux où est implanté le tertiaire, les lieux où la plus value est la plus forte. Et vont donc se creuser de manière très rapide, très brutale des inégalités nouvelles entre les collectivités de notre pays.

Au total et avec ce recul massif des libertés dans nos capacités à lever l'impôt, c'est un véritable corset financier qui est mis en place. D'ailleurs, Jean-Pierre Raffarin qui était là tout à l'heure, je regrette qu'il ne nous ait pas fait l'amitié de rester, disait « quand l'Etat – je le cite – remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met la collectivité sous tutelle ».

Mes chers collègues, je crois qu'il faut que vous méditez cela, car ce gouvernement n'a pas pu mettre en place une véritable tutelle juridique et administrative parce que la constitution ne le permettait pas et qu'il n'y avait pas de majorité pour changer la constitution sur ce sujet.

Mais faute de pouvoir mettre en place une tutelle administrative et juridique c'est une tutelle financière qui est en train de se mettre en place, qui, à travers le garrot financier que j'avais évoqué il y a quelques années, lorsqu'on avait mis en place le plafonnement de la taxe professionnelle, à travers ce corsetage de nos libertés en termes de capacité à lever l'impôt, oui, c'est véritablement une tutelle financière qui se met en place et qui va nous conduire malheureusement à freiner nos capacités de réponse.

A tout cela on nous dit : oui, mais vous dépensez trop, dette, déficit...

Je rappellerai simplement que notre dette est modeste et elle a même baissé dans le temps par rapport à la richesse nationale. En 1995, la dette des collectivités locales représentait 9% du produit intérieur brut. En 2009, 7,2%. Les collectivités, par rapport à la richesse nationale, sont moins endettées en 2009 qu'elles ne l'étaient en 1995.

Quant au déficit qui peut menacer, c'est vrai, la notation de la France sur le plan financier, ce n'est pas celui des collectivités locales. Les collectivités locales, en 2009, ont dégagés 26,5 milliards d'excédents alors que l'Etat a dépassé les 140 milliards de déficit. Si quelque chose peut mettre en doute la force de la France en matière financière sur le plan international, je ne pense pas que ce soit les 26,5 milliards d'excédents des collectivités.

Je voudrais enfin m'inquiéter, parce que le Président n'y a pas fait allusion, mais il l'avait déclaré solennellement dans la conférence nationale sur les déficits. Il avait dit « il faut que les ressources des collectivités locales soient indexées sur des critères de bonne gestion ».

Et une mission de six parlementaires a même eu une expression, en disant « oui, c'est vrai, il faut que ce soit indexé sur des critères de gestion vertueuse ».

Mes chers collègues, qui dira la bonne gestion, et qui dira la vertu ? Dans quelles conditions ? Est-ce que vous, qui pensez qu'il faut faire un peu plus que la moyenne pour l'aide sociale, vous serez considérés comme des maires vertueux et bons gestionnaires ou pas ?

Est-ce que tel autre ici qui pense que la culture est au cœur de l'action qui doit être menée par nos collectivités et qui fait plus que la moyenne en matière de culture, est ce que l'on considèrera que c'est un bon ou un mauvais maire ?

Voulez-vous que je multiplie les exemples ? Si cela voyait le jour – et c'est une parole présidentielle, et ce sont 6 parlementaires, trois sénateurs, trois députés qui, il y a quelques semaines seulement ont proposé cela – alors il faut le dire clairement, ce serait la fin de la libre administration de nos collectivités locales. Car ce qui fait la richesse de notre gestion, la richesse de notre diversité, c'est que chacune, chacun, dans chacune de nos communes, nous apportons les réponses qui nous paraissent les plus adaptées, que nous faisons cela sous le contrôle de nos populations et qu'il n'est pas acceptable que ce soit au niveau de l'Etat ou de la technocratie que l'on décide pour nous ce qui est bon pour ceux qui nous font confiance.

J'aborde la dernière partie de mon propos en me posant simplement des questions : que peut et que doit faire l'AMF ?

Je dirais qu'il ne faut pas que l'on se contente de corriger les mauvaises copies. C'est ce que nous avons beaucoup fait ces derniers temps. Je crois qu'il faut que nous soyons avant, et surtout, une force de proposition.

Les maires ne sont pas des conservateurs. Ils veulent des évolutions, mais ils veulent pouvoir en débattre, ils veulent pouvoir proposer, ils veulent pouvoir être à l'initiative. Et donc je propose que nous définissions, avec les grandes associations d'élus pluralistes, une nouvelle étape de la décentralisation.

Je pense que nous devons aussi proposer, tous ensemble et nous serons forts si nous sommes rassemblés, unis, une véritable réforme des financements des collectivités locales autour de deux mots simples : justice et péréquation.

2011 sera une année pré-présidentielle, et donc je suggère, mon cher Jacques, que nous travaillions tous ensemble à un pacte de solidarité et de progrès au service de nos communes et intercommunalités, et que nous soumettions ce document à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, pour leur demander de s'engager de manière claire sur ce que nous proposerons. Je pense que c'est là une démarche démocratique que nous pourrions mener tous ensemble.

Je crois que ce que nous devons faire collectivement, c'est prendre en main notre destin, porter avec vigueur nos refus, nos projets et nos ambitions. J'aurais aimé poser au président de la République trois questions. Je comprends qu'il avait des tâches plus importantes, j'aurais néanmoins aimé que, au moins un ministre, peut-être celui des collectivités territoriales, ait la politesse d'écouter nos travaux.

Mais au Président de la République, avec tous les égards naturels qui lui sont dus, à sa fonction en tout cas, j'aurais dit « pensez-vous vraiment, monsieur le Président de la République, que la France puisse tirer un bénéfice quelconque de l'affaiblissement de nos collectivités ?

Pensez-vous vraiment, monsieur le Président de la République, que la limitation de nos capacités d'initiatives, d'innovation, puisse être positive pour la nation ?

Croyez-vous raisonnable de nous décrire souvent, vous ou votre gouvernement, comme un fardeau alors que nous pouvons au contraire être une chance, une chance incommensurable pour notre pays ?

A la vérité, nous ne sommes pas un problème pour la France, par contre nous sommes une partie importante de la réponse qui peut être apportée aux graves difficultés que connaît la France.

Nous sommes souvent excédés par la casse des services publics. On pourrait tous continuer à faire la liste : on nous parlait de sécurité, on nous a supprimé nos commissariats ; là où l'on nous a mis la gendarmerie, maintenant on nous supprime des gendarmes. Ce sont nos hôpitaux qui sont mis en cause au nom, n'est ce pas, du regroupement.

Je pourrai multiplier les exemples. Nous sommes excédés par la mise en cause permanente de notre libre administration, par l'absence d'autonomie financière et fiscale et de réelle péréquation, bref nous sommes tout simplement excédés par le recul permanent de ces principes qui sont les principes constitutionnels de notre pays.

Les maires n'attendent ni flatteries, ni promesses – d'ailleurs nous n'en avons pas eu – pas de réponses pour l'essentiel non plus. Mais ils attendent qu'on les prenne en considération, ils veulent simplement que le respect se substitue au dénigrement que nous entendons trop souvent, que le dialogue l'emporte sur la critique, que la méfiance fasse place à la confiance.

Utopie allez-vous me dire ? Mais si vous me dites cela, c'est que vraiment, le fossé qui s'est creusé est plus profond qu'il n'est raisonnable. Nicolas Sarkozy, dans cette même salle en 2007, nous disait « on ne réforme pas la France contre les élus locaux ».

Que j'aurais aimé, aujourd'hui, dans son propos, qu'il s'en souvienne.

Nous avons choisi – et c'est ma conclusion et, je l'espère, une conclusion heureuse – pour conclure le congrès, un débat original sur le bonheur d'être maire. C'est un terme qui nous a paru, n'est ce pas Jacques, pertinent, tant sont complexes et contraintes nos missions, tant l'inquiétude l'emporte souvent sur la satisfaction, et pour contribuer en avant-première au débat, je vous livre cette citation d'André Maurois.

André Maurois a écrit : « Le bonheur n'est jamais immobile, le bonheur c'est le répit dans l'inquiétude ».

Ah, que nous aurions aimé avoir ce répit, sortir de l'inquiétude, regagner de la liberté, être en mouvement, répondre aux espérances et construire l'avenir ! C'est ce que nous attendons et ce qu'attendent tous ceux qui nous font confiance.

L'enjeu de ce congrès, il est d'affirmer notre vitalité et d'être réellement combattifs, faute de quoi nous nous rapatrierions sur d'autres formes de combats. Jean Jaurès a écrit « le courage c'est d'être tout ensemble un praticien et un philosophe ». N'est-ce pas là une définition qui s'applique magnifiquement au maire dans son action quotidienne, un praticien et un philosophe ?

Alors tous ensemble, mes chers collègues, mes chers amis, tous ensemble, en allant de l'idéal au réel, retrouvons dans la liberté et l'action le bonheur d'être maire.

Merci à vous.

**Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT,
présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF**

**Monsieur le Président,
Mes chers collègues,**

**Monsieur le Président,
Mes chers collègues,**

Chaque année, il m'appartient en tant que présidente de la commission Intercommunalité de retracer devant vous son bilan. D'autant plus cette année que le thème de notre congrès est : « demain, quels rôles et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ? ».

Alors j'en profite pour vous inviter demain matin ici dans cette salle, car toute la matinée nous aurons un débat sur l'intercommunalité avec des interventions possibles et souhaitées de la salle.

Aujourd'hui, je ne fais qu'un compte-rendu et bien sûr il n'y aura pas d'échanges comme il y en aura demain matin.

Bien sûr, ce bilan, vous le trouverez dans le rapport d'activité de l'AMF, mais vous avez vu qu'il y a deux fils rouges dont tout le monde a parlé, c'est la réforme des collectivités territoriales, et celle de la taxe professionnelle, les deux thèmes concernant, au premier rang, nos intercommunalités.

Quand on y réfléchit, c'est bien l'intercommunalité qui, dans le paysage territorial français, est la grande nouveauté de ces 20 dernières années, le coup d'accélérateur ayant été donné par la loi Chevènement de 1999, basée sur la volonté des communes de se rassembler avec l'idée fondamentale de faire ensemble, de construire ensemble ce qu'il n'était plus possible de faire ou de construire tout seul.

Cette mutation nécessaire répondait aux évolutions de la vie de nos concitoyens, et de la vie de nos entreprises. Et chacun sait combien le développement économique, la mise en commun de la taxe professionnelle et la naissance de la TPU ont été des éléments fondamentaux, y compris, je voudrais le dire, parce que j'ai entendu des choses sur l'urbanisme et beaucoup d'applaudissements... mais quand même, pour rationaliser l'utilisation des territoires, vous savez qu'il faut protéger, y compris autour de nos villes, les agricultures périurbaines, et donc il faut faire attention aussi à l'urbanisation. Je pense qu'il faut avoir le courage de dire qu'elle doit, de toutes les façons, être maîtrisée.

Je tiens à le dire.

Evolution nécessaire, je disais, mais évolution pour quoi faire ? Pour répondre, bien sûr, à la demande de services de proximité plus nombreux et plus performants ; je voudrais à cet instant m'arrêter sur un point : j'ai entendu le Président de la République, parler encore une fois, mon cher Jacques, du développement du personnel dans les collectivités territoriales. Certes, les chiffres sont là pour le prouver, on ne peut pas dire le contraire, mais je voudrais dire quand même qu'avec les intercommunalités nous avons développé des services qui n'existaient pas, auprès de certaines populations, et que donc, il fallait des agents pour remplir ces services.

J'ajouterai, deuxième élément, qu'il y a eu un autre phénomène, ces trente dernières années, qui s'appelle la décentralisation, et qu'il y a eu des passages de l'Etat vers les collectivités territoriales qui s'accompagnaient bien sûr de transferts de personnels. Il y a eu par exemple dernièrement, les transferts vers les régions des techniciens-ouvriers de service.

Troisièmement, je voudrais ajouter qu'il y a aussi, et je crois que c'est le troisième élément de notre changement territorial, même s'il ne nous concerne pas mais concerne l'Etat, la fameuse RGPP, c'est-à-dire la réorganisation des services de l'Etat sur le territoire.

Je pense que c'était nécessaire, et il y a des réorganisations qui sont réussies – je pense par exemple à la fusion des services de trésorerie et des impôts – qui étaient une simplification et qui sont comprises et admises par tout le monde.

Mais je voudrais quand même dire que la RGPP a entraîné aussi des transferts moins officiels, si je puis dire, qui font que la disparition d'un certain nombre de services de proximité – je pense par exemple aux services de la DDE auprès des petites communes – font que les intercommunalités sont obligées de répondre par l'embauche d'un certain nombre de personnels, et ce n'est pas fini, parce qu'on verra que, dans quelque temps, nous instruirons les permis de construire, etc.

Je sais qu'il y a des excès, comme dirait Bertrand Delanoë, de droite et de gauche, et j'ajouterai aussi, du centre. Je crois qu'il y a des excès, il faut le dire; il y a insuffisamment de mutualisation, j'en suis absolument convaincue, mais on ne peut pas reprocher aux collectivités locales d'embaucher pour embaucher. Ce n'est pas vrai, nous sommes responsables, nous gérons et nous savons, nous tous, que dans nos budgets, les frais de personnel pèsent et que nous sommes toujours en train de verrouiller.

Je voulais juste donner mon avis et c'est important de le préciser.

Je reviens sur l'intercommunalité pour dire qu'à l'Association des maires, l'idée de l'intercommunalité s'est toujours accompagnée de la protection de la strate de la mairie : nous considérons que la commune demeure la collectivité de base, la première, celle d'ailleurs qui est plébiscitée par nos concitoyens et qui engendre la confiance en leur équipe municipale et en leur maire.

Je voudrais dire quelque chose auquel je crois profondément, que l'existence de l'intercommunalité est donc consubstantielle de celle de nos communes; je crois que c'est vraiment très important à rappeler; et c'est donc dans cet esprit que nous avons abordé la réforme des collectivités territoriales, du moins dans sa partie intercommunalité, celle qui était préparée depuis longtemps avec le secrétaire d'Etat d'alors, Alain Marleix.

L'Association des maires de France a, dans sa diversité, montré, voire démontré que c'est son unité qui a permis de sanctuariser nos communes.

Bien évidemment, rien n'est jamais parfait, mais permettez que je vous rappelle les grandes lignes de notre action, et permettez que je vous dise que s'il n'y avait eu que la partie intercommunale dans la loi, je crois, cher André Laignel, que le vote aurait été beaucoup plus large qu'il ne l'a été.

L'AMF s'est donc mobilisée tout au long des différentes lectures du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, au Sénat et à l'Assemblée nationale mais aussi, dernièrement, lors de la Commission mixte paritaire.

A travers la rédaction, comme le président l'a rappelé, de près de quatre-vingts amendements, qui ont été débattus en commission Intercommunalité et au sein de notre Bureau, nous avons plaidé en faveur d'une évolution du couple « communes – communautés » qui repose sur :

- la libre volonté et l'accord des élus,
- la consolidation de l'exercice des services publics de proximité
- et le renforcement de la solidarité des territoires urbains, périurbains et ruraux.

Tous les parlementaires membres de l'AMF se sont battus, au premier rang desquels notre président, Jacques Pélissard et Jean-Pierre Schosteck, notre premier vice-président et membre de la commission des lois à l'Assemblée nationale.

Je vais donc insister sur quelques points principaux :

1 – L'instauration de l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires dans la circonscription communale, lors d'un scrutin commun avec les élections communales.

Une précision : comme vous le savez, aujourd'hui, au-delà de 3 500 habitants, il y a un scrutin de liste, et en dessous, c'est le panachage ; naturellement, c'est quand il y a scrutin de liste qu'il y a fléchage, et quand il y a panachage, évidemment, ce sera toujours le conseil municipal qui enverra ses délégués. Et je tiens à préciser, que le seuil entre le panachage et le scrutin de liste, n'est pas voté, ce point sera voté dans une autre loi à venir. Je vois écrit dans les journaux « à partir de 500 habitants » : c'est ce que nous souhaitons, à l'AMF, mais ce n'est pas voté, ce sera dans une autre loi, qui va venir.... un de ces jours !

La composition du conseil communautaire sera fixée par un accord local, qui tient compte de la population de chaque commune, et sera décidé à la majorité qualifiée ; à défaut d'accord, s'appliquera le système de répartition proportionnelle, avec une marge de négociation possible (10% du total des sièges).

2 - Comme vous le savez, le fil conducteur de cette réforme est de terminer la carte de l'intercommunalité et de la rationaliser ; c'est la raison pour laquelle il devra être élaboré un schéma départemental de coopération intercommunale.

Le préfet élaborera un projet de schéma qui sera ensuite transmis aux communes et EPCI pour avis, puis à la CDCI (la Commission de coopération intercommunale), qui a un pouvoir important d'amendement et qui adoptera ce schéma à la majorité des 2/3.

Mes chers collègues, j'ai deux conseils à vous donner :

- Le 1^{er} : prenez votre sort en main ! Parlez-en entre vous ! Communiquez et élaborer un projet afin que le schéma soit le fruit des attentes des territoires. N'attendez pas que les choses viennent du haut et que le préfet, seul, organise le schéma départemental ; d'ailleurs il ne le pourra pas ; le préfet lui-même sentira bien la nécessité de dialoguer et de parler avec l'ensemble des acteurs. Mais vraiment, prenez votre sort en main.
- Le 2^{ème} : il faudra veiller à la représentation juste et équilibrée des nouvelles CDCI recomposées (40% communes, 40% EPCI, 5% syndicats, 10% département et 5% région). Je crois que c'est très important et vous savez que ce schéma départemental doit être achevé pour décembre 2011; donc, je dirais, c'est demain matin...

La date pour la mise en œuvre du schéma a été finalement avancée au 1er Juin 2013 alors qu'elle avait été fixée initialement au 1er janvier 2014. Nous nous sommes battus pour que cette date soit avancée afin d'éviter une trop grande proximité avec les élections municipales, et on ne voyait pas comment les deux pouvaient cohabiter.

3 - Concernant les compétences des communautés :

Aucune nouvelle compétence obligatoire n'a été décidée dans ce texte. Nous avons obtenu trois points essentiels :

- le maintien de la majorité qualifiée actuelle pour le transfert des compétences des communes vers les intercommunalités ;
- le maintien des règles de définition de l'intérêt communautaire ;
- le maintien du caractère facultatif du transfert du pouvoir de police des maires au président de communauté, notamment en matière de circulation et de stationnement.

4 - Enfin, nous avons veillé à ce que la création des communes nouvelles soit subordonnée à l'accord de tous les conseils municipaux ou à la consultation de la population de chacune des communes concernées. Dans ces conditions, aucune commune ne pourra être intégrée de force dans une commune nouvelle. Ce dernier point a été obtenu lors de la Commission mixte paritaire, où je siégeais en tant que suppléante.

5 - Par ailleurs, la mutualisation des services et des biens est sécurisée et facilitée à l'échelle intercommunale.

6 - Comme vous le savez, cette loi comporte aussi la création de métropoles qui crée une nouvelle catégorie de groupement, à savoir un espace urbain de plus de 500 000 habitants. De nombreux débats ont eu lieu sur ce sujet, entre ceux défendant une nouvelle collectivité et les autres, comme l'AMF, qui ont voulu sauvegarder l'existence des communes dans les métropoles. Je dirais que c'est un point sur lequel nous nous sommes d'autant plus battus que nous sommes partis d'une métropole à un million d'habitants pour arriver à une métropole à 500 000 habitants. On pouvait peut-être admettre, que dans une métropole d'un million d'habitants, on crée une nouvelle collectivité territoriale, mais vous voyez bien qu'en abaissant à 500 000, c'était impossible parce que cela concernait beaucoup trop de communes sur le territoire français. Il n'était pas envisageable, bien sûr, de laisser, comme l'a dit le Président tout à l'heure, l'unification de la DGF ou de la fiscalité « ménages » des communes transférées à la métropole.

Je crois aussi que les pôles métropolitains, dont vous avez entendu parler, sont des supers « syndicats mixtes » devant regrouper plus de 300 000 habitants, et offrent de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines de l'innovation, des transports, de l'enseignement supérieur, de la coordination des SCOT... Je dirais qu'il faut voir dans les pôles métropolitains quelque chose qui, à la limite, pouvait se faire avant. Simplement, ils sont « baptisés », si je puis dire.

Pour terminer, cette réforme de l'architecture des collectivités doit être accompagnée de moyens financiers et fiscaux adaptés. Or la suppression de la TP et la création de la contribution économique territoriale – CET – et le transfert d'impôts ménages au bloc local modifient la structure des ressources de nos communautés.

Il s'agit pour nos groupements d'une modification importante, car pour la moitié d'entre eux, la TP constituait plus de 90% de leurs recettes fiscales. Le nouvel impôt économique générera moins de ressources à compter de 2011 ; par conséquent les nouvelles marges de manœuvre reposeront principalement sur les impôts ménages, notamment la taxe d'habitation.

Cette réforme, il faut le dire, est extrêmement complexe et peu sécurisée ; et elle provoque une absence de visibilité comme l'illustre le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux intercommunalités. Après nous avoir conseillé de délibérer sur les nouveaux abattements, on nous a ensuite demandé de retirer ces délibérations, pour nous dire finalement que l'Etat assurerait, par un système de mutualisation, la neutralité du transfert pour le contribuable.

De plus – et en l'absence de clause de revoyure entre l'Etat et les collectivités locales, initialement prévue, notre association s'attache à ce que les nombreux problèmes liés à l'application d'une réforme très technique puissent être définitivement neutralisés dans le cadre de la loi de finances pour 2011, actuellement en cours d'examen au Sénat.

Le triptyque réforme de la TP-gel des dotations-poursuite de la réforme fiscale (révision des valeurs locatives) est une vraie préoccupation pour les maires, et je crois qu'il faut le dire, c'est la réalité.

Enfin, nous restons également au plus près de vos attentes.

Je veux remercier, pour la qualité de son travail de conseil et d'accompagnement des communautés, le département intercommunalité et territoires de l'AMF, sous la direction de Dominique Brachet, qui a assuré, ainsi que les autres membres de son service, de nombreux déplacements dans près d'une vingtaine de départements pour expliquer les enjeux de la réforme territoriale, et ils sont prêts à continuer !

Merci.

**Présentation du rapport d'activité de la Maison européenne des pouvoirs locaux français
par Monsieur Bruno BOURG-BROC, président de la MEPLF**

**Monsieur le Président
Chers collègues,
Mesdames, messieurs,**

Quelques mots pour situer l'action de la Maison européenne des pouvoirs locaux français à Bruxelles.

Je voudrais tout d'abord dire merci à Jacques PELISSARD de m'avoir permis de présenter ce bilan. Je voudrais rappeler que cette structure de la « Maison européenne des pouvoirs locaux » que nombreux parmi vous connaissent, est composée de l'Association des maires de France naturellement, mais aussi de l'Association des départements de France, ainsi que des Associations des maires des grandes villes, moyennes villes et petites villes.

Cette « Maison européenne », que j'ai le plaisir de présider cette année, puisqu'il s'agit d'une présidence tournante, est notre délégation commune, située à Bruxelles, à cinq minutes à pied du Parlement européen. Cette représentation a vocation à faire entendre la voix des collectivités territoriales françaises auprès de l'Union européenne.

De nombreux domaines de notre action politique dans nos collectivités territoriales sont, en effet, vous ne l'ignorez pas, concernés par le droit européen. Je pense par exemple aux services publics, mais aussi aux transports urbains, aux concessions de services, aux marchés publics, aux déchets... Et, vous le savez aussi bien que moi, la liste ne s'arrête pas là.

Pour sensibiliser les acteurs européens aux enjeux des collectivités locales françaises, la « Maison européenne » a travaillé avec toutes les institutions européennes, dont, bien sûr, la Commission européenne, le Parlement européen, et le Comité des régions d'Europe.

Nous visons à être davantage écoutés, le plus en amont possible des décisions, mais aussi au moment de la transposition. C'est une tâche considérable qui est importante et qui est nécessaire pour nos collectivités.

Pendant l'année 2009, sous les présidences successives de Martin Malvy et de Claudy Lebreton, auxquels je rends hommage pour leur investissement respectif, la « Maison européenne » a porté une attention particulière aux conséquences de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et, bien sûr, au renouvellement des instances européennes. Nous n'avons pas négligé non plus de renforcer nos liens avec les parlementaires européens, liens déjà fructueux et qu'il faut entretenir en permanence.

En 2010 et 2011, l'action de la « Maison européenne » porte prioritairement sur l'avenir de la politique de cohésion, dont vous savez qu'elle doit être à nouveau décidée à partir de 2013, sur le suivi des normes en matière d'environnement, les services d'intérêt général, et aussi la libre administration des collectivités locales.

Je serai soucieux de défendre, avec conviction, une plus grande simplicité dans les procédures de demande de fonds européens pour nos communes et aussi pour nos intercommunalités.

Chers collègues, il faut le reconnaître simplement : il y a encore une dizaine d'années, nous avons pris un retard dangereux par rapport aux acteurs privés, et aux autres lobbies très nombreux à Bruxelles.

Je suis heureux de vous le dire maintenant, avec modestie et simplicité, mais nous avons comblé en grande partie ce retard.

Cela n'a été possible qu'en associant nos forces et nos compétences pour un but commun.

Notre force, au niveau européen, c'est d'être unis. Paritaires politiquement et respectueux des aspirations réelles des élus, nous essayons de faire remonter à Bruxelles des problèmes concrets, des problèmes réels qui se posent à nos collectivités.

Notre efficacité dépend de notre entente réciproque. Il ne s'agit pas d'en rester à la satisfaction du chemin déjà parcouru, car notre volonté est de poursuivre notre travail commun, et de nouer des alliances stratégiques sur les dossiers européens avec les collectivités locales des pays voisins, comme cela se fait à l'AMF notamment dans le cadre du travail de sa commission Europe.

Les élus sont la voix des territoires. C'est aux élus, et pas à d'autres, de défendre leurs intérêts, à Bruxelles comme ici.

Il y a une dimension inévitablement européenne à notre action, à notre mandat.

Ne laissons pas l'Europe à d'autres. Chaque jour davantage, l'Europe se bâtit. A nous aussi de la bâtir ensemble.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et de votre engagement en matière de construction de l'Europe.